

---

## Procès-verbal du Conseil municipal

---

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

ville de vi||urbanne

La séance est ouverte à 17 heures 02 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIoux – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – Monsieur Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Loïc CHABRIER – M. Mahrez BENHADJ – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX – M. Laurent LEGENDRE – Mme Virginie DEMARS – Mme Aurélie LOIRE – M. Lotfi DEBBECHE – M. Jacques VINCE – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Émilie PROST (à partir du rapport R-2024-185)

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sabrina BENHAIM (Pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Muriel BÉTEND (Pouvoir à Mme Christine GOYARD-GUDEFIN)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Christina MARTINEAU (Pouvoir à M. Antoine PELCÉ)

M. Stéphane COLSON (Pouvoir à Mme Émilie PROST à partir du rapport R-2024-185)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE

**M. LE MAIRE.**- Bonjour à chacun et à chacune d'entre vous.

D'abord, je vous souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. C'est votre salle, la nôtre. Ce n'est pas la salle des élus. Ce n'est pas la salle du Maire. C'est la salle de celles et ceux qui vivent à Villeurbanne. C'est ce que l'on appelle parfois la maison commune, et c'est un endroit dans lequel on prend plein de décisions, y compris des décisions importantes et des décisions pas faciles.

Là, on va prendre une chouette décision. On est dans un moment où on va prendre une délibération sur le changement de nom de l'école Renan B. Je présente aux membres du Conseil municipal et au public des classes de CM1, CM2, CE2-CM1, trois classes qui ont travaillé sur un nouveau nom parce que Ernest Renan A et Ernest Renan B, on trouvait que A et B n'étaient pas une super manière de nommer les groupes scolaires. On a donc choisi de vous proposer de travailler avec nous à un nom. Vous avez fait trois propositions. Vous vous en rappelez ou pas ?

**Enfant.**- Alice BALL.

**M. LE MAIRE.**- Alice BALL. Tu sais ce qu'elle était ?

**Enfant.**- Comédienne ?

**M. LE MAIRE.**- Non, c'était une grande scientifique.

Ensuite, un deuxième nom. Qui s'en souvient ?

**Enfant.**- Oum KALTHOUM.

**M. LE MAIRE.**- C'est une chanteuse.

Et le troisième nom ?

**Clara.**- Victoria SANTA CRUZ.

**M. LE MAIRE.**- Et qu'est-ce qu'elle est ?

**Clara.**- Elle est aussi chanteuse.

**M. LE MAIRE.**- Elle était chorégraphe, mais peut-être qu'elle chantait aussi. C'est possible.

En tout cas, vous avez proposé trois noms, et il y a une commission à la Ville, présidée par Agnès THOUVENOT, qui est la première adjointe. Avec les élus, ils décident, et ils ont fait le choix de retenir Alice BALL, qui était une scientifique. Ce sera donc le nouveau nom de l'école.

On va aussi réfléchir pour le nom d'Oum KALTHOUM parce que cela nous a bien plu. On est en train de voir pour un lieu culturel, peut-être devant l'ENM. On va réfléchir, et dès que l'on aura décidé, on reviendra vers vous.

On est très heureux que vous soyez là, et on vous laisse la parole pour dire le mot que vous avez préparé à l'attention des membres du Conseil municipal et du public.

**Yanis.**- Bonjour, on s'appelle Yanis et Naïm. On est très content d'être là parce que c'est un moment important.

**Naïm.**- C'est un moment important parce que l'on va changer le nom de l'école. On est excité parce que c'est excitant.

*(Rires.)*

**Yanis.**- C'est important que les femmes soient représentées parce qu'elles ne le sont pas trop dans le monde.

**Naïm.**- Elles ont fait beaucoup de choses pour la France et pour le monde, et on ne les représente pas beaucoup.

**Yanis.**- C'est pour cela que c'est important d'être ici.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je crois que tu dois aussi nous présenter quelque chose.

**Clara.**- Bonjour, je m'appelle Clara, je suis en CM2, je suis avec ma copine Nguyen. On a fait plusieurs groupes de femmes : les femmes artistes, les femmes scientifiques, les femmes militantes et les femmes politiques, et on en a sélectionné trois avec les classes. Après, c'étaient les parents. Et maintenant, ce seront les élus de Villeurbanne.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup à vous. On va vous demander de passer dans le public parce que le rapport sera le troisième rapport de l'ordre du jour. Vous allez pouvoir rester dans le public le temps que l'on vote ce nouveau nom, parce que tant que l'on n'a pas voté, ce n'est pas le nouveau nom de l'école.

Merci à vous d'avoir été avec nous, et bravo pour le travail que vous avez réalisé. On peut les applaudir.

*(Applaudissements.)*

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Je salue bien sûr l'ensemble des membres de ce Conseil municipal, le public, tout particulièrement les élèves qui viennent de prendre la parole, avec leurs enseignants et les parents et familles qui les accompagnent.

Au moment de valider le calendrier des Conseils municipaux de l'année, personne n'aurait pu imaginer que notre Conseil municipal se réunirait entre les deux tours d'élections législatives anticipées.

En ouvrant ce Conseil ce soir, il est difficile, impossible même, de ne pas avoir un mot sur le contexte national. Nous l'avions dit le soir du 9 juin, le choix de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, alors même que les parties d'extrême droite venaient de réaliser un score historique, était insensé et dangereux.

Hier soir, ce coup de poker s'est transformé en déroute pour le camp présidentiel. Au-delà de signer la fin prématurée du macronisme, cette décision irresponsable entraîne notre pays dans un second tour de tous les périls.

Vous commencez à me connaître, j'ai peu de goût pour les déclarations intempestives, excessives, grandiloquentes. Aujourd'hui, pour autant, je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que nous sommes au bord de l'abîme. Les menaces que fait peser l'extrême droite sur les droits et libertés fondamentales, et plus largement sur la cohésion de notre pays, ne sont pas des chiffons rouges agités pour se faire peur.

Il y a quelques jours, on disait que l'extrême droite était aux portes du pouvoir. Elle vient de mettre un pied dans la porte. Dans moins d'une semaine, il est possible que notre pays change, non pas seulement de majorité à l'Assemblée, mais bien d'ère politique.

Face à cela, la responsabilité de tous les républicains sincères est de faire front commun. Circonscription par circonscription, il s'agit de faire obstacle à l'obtention de la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale par l'extrême droite. Cela passe par contribuer à faire élire des candidats avec lesquels nous sommes en désaccord sur de nombreux sujets, mais dont nous savons que nous partageons les valeurs fondamentales du régime politique dans lequel nous avons la chance de vivre. Après, il sera trop tard. Avec l'extrême droite, les conséquences de ce trop tard peuvent être sans retour.

Valeurs fondamentales du régime politique, droits et libertés fondamentales, changement d'ère politique, avec ces formules parfois ressassées, passées en boucle, certains pourraient se dire encore une fois que l'on se paie de mots savants, de mots creux, de mots dévitalisés, abstraits, mais qu'est-ce que cela veut dire au juste ? Qu'est-ce que cela veut dire pour moi, pour nous, concrètement ?

Je n'ai pas retrouvé qui disait : *« La démocratie, c'est quand quelqu'un sonne à la porte à 5 heures du matin, et que ce n'est que le laitier. »*

Aujourd'hui, j'ai une pensée pour tous nos compatriotes qui se sont réveillés ce matin avec la boule au ventre, qui ont peur, qui se demandent s'ils ont encore une place ici, qui ont l'impression étrange que depuis hier, certains les regardent de travers, qui se disent qu'ils ne sont sans doute pas assez Français, qu'ils sont trop ceci ou pas assez cela, qu'ils n'ont rien à se reprocher, mais quand même, on ne sait jamais.

Je pense à cette maman devant l'école, vendredi, avant que l'on aille à la fête Jules Ferry, qui, les larmes dans les yeux, m'évoque ses inquiétudes, ses angoisses, ses peurs. Je pense à une jeune fille, assise à table à midi, à côté de l'un de mes collègues qui m'a raconté cela, et qui disait à sa copine : *« Il ne me restera plus qu'à rentrer en Guadeloupe. »*

À ces gens, on a tous envie de leur dire, même si nous sommes inquiets : *« N'ayez pas peur, on a besoin de vous, de toutes et tous. »* C'est toutes et tous qui font la richesse de ce pays.

Je pense aussi à celles et ceux qui essaient de se rassurer en se disant qu'ils ne sont pas concernés, qu'ils ne seront pas concernés. Je veux tenter de les détromper. Vous le serez bien plus tôt que vous ne le pensez. Frantz FANON le disait bien mieux que moi : *« Quand on dit du mal des juifs, tendez l'oreille ; on parle de vous. »*

Je fais partie des nombreux électeurs de gauche qui ont voté pour Emmanuel MACRON en 2017 et en 2022, sans enthousiasme, mais sans aucune hésitation. Je le referais si c'était à refaire. Parfois, il faut savoir être responsable pour deux.

Hier soir, dès l'annonce des résultats, l'ensemble des responsables des partis composant le Nouveau Front Populaire n'ont laissé planer aucune ambiguïté, aucun doute sur l'impérieuse nécessité du désistement républicain. J'attends des responsables des autres partis qu'ils soient aussi clairs sur leurs positions sans utiliser de périphrases ou de circonvolutions. Ce n'est pas difficile de se désister, tout simplement.

On a le droit d'être en désaccord avec des propositions, des postures, des représentants de partis ou mouvements qui composent le Nouveau Front Populaire. On a droit de les critiquer, de les combattre.

Pour autant, celles et ceux qui ont mis, et qui continuent à le faire, comme ce matin, comme Bruno LE MAIRE, délibérément un signe égal entre le Rassemblement National et le Nouveau Front Populaire par rejet de la France Insoumise, jouent avec un feu qui menace d'emporter les fondements mêmes de notre démocratie.

À qui veut-on sérieusement faire croire que la menace qui pèse actuellement sur notre pays serait représentée par la gauche ?

Ici, à Villeurbanne, la gauche représente encore l'espoir de jours meilleurs pour toutes et tous. En effet, dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Rhône, qui couvre le territoire de notre Ville, les électeurs ont encore une fois marqué leur attachement aux valeurs de la gauche. Le candidat du Nouveau Front Populaire arrive très largement en tête avec 46,29 % des suffrages exprimés. Il est en tête dans les 80 bureaux de vote de notre Ville.

En l'absence de candidats de la majorité présidentielle, Jean Paul BRET a recueilli 19,94 % des voix. La candidate du Rassemblement National a quant à elle recueilli 18,94 % des voix, et ne pourra pas se maintenir au second tour.

Pendant cette semaine d'entre deux tours, nous concentrerons toutes nos forces sur les circonscriptions dans lesquelles pèse la menace de la victoire d'un candidat d'extrême droite, et il y en a plusieurs dans le Rhône.

Cette fois-ci, je m'adresse aux enfants : à chaque fois que l'on commence le Conseil municipal, il y a un morceau d'orgue, et à chaque fois, on choisit un thème en lien avec l'actualité. On ne maîtrisait pas bien cette actualité, et on avait initialement prévu Le Sud.

Vous me direz que c'était sympa, mais il se trouve que ce matin, je recevais la Consule Générale d'Italie pour un entretien de courtoisie. Elle vient d'arriver dans notre Ville il y a moins d'un an. Elle se présentait à moi. Bien sûr, avec elle, nous n'avons pas parlé de politique. Un consul général a des obligations de réserve qui l'empêche de commenter la politique de son pays. Mais on a parlé de sport, de culture, d'immigration, de mémoire à Villeurbanne, de cette immigration, de tradition d'accueil.

Alors, en échange avec Frédéric LAMENTIA, au lieu du Sud, nous vous proposons finalement d'écouter un célèbre chant de révolte italien, chant dont les paroles ont été écrites fin 1944 sur la musique d'une chanson populaire que chantaient au début du XX<sup>e</sup> siècle les mondines pour dénoncer leurs conditions de travail. Les mondines sont des ouvrières, ces saisonnières qui désherbaient les rizières de la plaine du Pô et repiquaient le riz.

Cette chanson est devenue dans le monde entier un hymne à la résistance, mais aussi un cri de ralliement pour un monde plus fraternel.

Maestro, c'est à vous.

*(M. LAMENTIA joue un morceau de musique à l'orgue.)*

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE.**- Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour de ce Conseil. Comme tous ceux de ce mandat, il est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville.

Je vais désigner comme secrétaire de séance M. Mathieu GARABEDIAN, et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

*(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Je vous annonce que la date du prochain Conseil est le lundi 7 octobre à 17 heures.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons d'abord à procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 17 mai 2024. Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

Je le soumetts donc à votre approbation. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce procès-verbal est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons à la première communication. Je vous demande de prendre acte du fait que cette communication a eu lieu.

#### **2. ACTUALISATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.**- C'est notamment l'augmentation de délégations concernant les questions de placement de trésorerie.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce premier rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **3. DÉNOMINATION D'UN GROUPE SCOLAIRE VILLEURBANNAIS – M Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport qui prévoit la dénomination d'un groupe scolaire villeurbannais pour laquelle nous avons accueilli les élèves. Je vais laisser la parole à Mme Sonia TRON pour présenter ce rapport.

**Mme TRON.**- Bonsoir. Je pense que l'essentiel a été dit lors de votre présentation, Monsieur le Maire, et lors de l'accueil des enfants.

Je voulais resituer le contexte. Dans le cadre des actions éducatives qu'accompagne la Ville, nous avons à cœur d'accompagner les équipes enseignantes et les personnes avec qui elles travaillent sur les questions culturelles, mais aussi sur les questions de citoyenneté, ainsi que de les accompagner sur leurs projets plus globalement lors des réflexions portées par les équipes.

Je voudrais juste saluer le travail collectif qui a été conduit depuis quelques mois, en lien notamment avec les équipes du Rize, et en écho à l'exposition en cours, qui s'appelle « Plurielles », et qui a travaillé sur les questions de la valorisation de parcours de femmes remarquables à Villeurbanne. Ce travail, en lien avec le Rize, a permis de travailler avec les enfants sur la question de la toponymie des équipements publics à Villeurbanne.

Je vous donne juste une anecdote : sachez que les noms les plus donnés en France aujourd'hui pour les groupes scolaires sont Jules FERRY, Jacques PRÉVERT et Jean JAURÈS. Bien sûr, ces personnes restent des personnes éminentes, dont on peut encore saluer le parcours.

Pour autant, il nous semblait important pour la dénomination de ce groupe scolaire Ernest RENAN, école primaire, de pouvoir lui donner un nom qui privilégiait le parcours d'une femme remarquable.

Il a été rappelé par les enfants tout à l'heure qu'un travail a été fait sur 4 thématiques : la thématique culturelle, la thématique des femmes scientifiques, des femmes engagées en politique et des femmes engagées dans des actions de solidarité. Encore une fois, c'était un travail sur plusieurs mois, assez exemplaire.

Je souhaite aussi saluer le lien et la collaboration entre la directrice de l'école, Mme MOUISSA, et la coordinatrice Minimix qui a fait un travail remarquable de lien avec les intervenants autour de ce projet qui aboutit, comme il a été évoqué tout à l'heure, après des échanges nourris et une exposition, à la proposition de trois noms.

Au final, les propositions ont été faites à la Commission dénominations qu'anime la Ville et qui est présidée par Mme THOUVENOT pour arriver au nom d'Alice BALL, ce qui nous permet de saluer le parcours de cette très jeune scientifique, morte malheureusement très tôt, mais qui a permis de faire avancer la recherche médicale. Elle a un parcours tout à fait exemplaire qu'il nous paraissait intéressant de valoriser pour ouvrir aussi le champ des possibles pour que les filles, demain, ne s'interdisent pas de s'engager dans les filières scientifiques, les filières médicales et dans l'excellence universitaire.

Cela nous paraissait important pour un lieu d'apprentissage tel qu'une école primaire à Villeurbanne de pouvoir attribuer ce nom.

Je soumetts donc le nom d'Alice BALL au vote du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE.**- Comme l'a présenté Mme Sonia TRON, nous soumettons au vote de ce Conseil la dénomination.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Par souci pédagogique, je vous propose que nous fassions un vote positif : y a-t-il des votes pour ? Ce changement de dénomination est adopté à l'unanimité.

**- Adopté à l'unanimité -**



L'école s'appellera donc Alice BALL.

Merci pour votre accompagnement, les enfants, les enseignants, les familles. Merci à vous.

Il y a un petit côté déceptif. C'est quelque chose de super important, mais on n'a pas le droit d'applaudir dans le Conseil. C'est ainsi que cela se passe. Je parle juste au public 30 secondes. Ce que l'on vient de faire est très important, mais on n'a pas le droit de signifier autrement que par le vote ce qu'il se passe.

#### **4. ÉVOLUTION DE LA SVU - CRÉATION D'UNE FILIALE FONCIÈRE A VOCATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** On passe au rapport 217. M. BOCQUET va nous présenter le rapport même s'il n'y a pas de demande d'intervention.

**M. BOCQUET.-** Merci, Monsieur le Maire. Un mot rapide pour marquer cette étape de concrétisation de la SVU, dans sa nouvelle forme. En début d'année, on a eu un certain nombre de délibérations techniques, juridiques, et d'une certaine manière très théorique sur la constitution du nouveau pacte d'actionnaires. Cette fois, on rentre dans l'aspect opérationnel puisqu'avec cette filiale foncière à vocation économique, la SVU va pouvoir tenir la promesse d'un immobilier économique abordable.

Il est d'ailleurs déjà prévu de confier deux projets à cette filiale pour un investissement prévisionnel à hauteur de 42 M€. L'intérêt de la filiale est que ces investissements ne seront pas entièrement portés par la SVU, mais aussi par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 5 M€ et par la CCI.

Concrètement, ce sont 5 600 m<sup>2</sup> de pôle économique sur Croix Luizet, 13 500 m<sup>2</sup> d'hôtels d'activités entre le Carré de Soie et la Part-Dieu, avec une programmation mixte, mais qui compte notamment 70 % d'activités productives.

Voilà donc un nouvel outil qui rentre en fonction au service de la fabrique de la cité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Cela fait partie de ces rapports extrêmement importants pour la Société villeurbanaise d'urbanisme. On est revenu plusieurs fois sur ce dossier qui vise à doter la SVU d'une capacité d'intervention forte pour notre Ville.

Il n'y a pas de demandes d'intervention. Il y a beaucoup de situations de déport puisque beaucoup d'élus sont membres du Conseil d'administration de la SVU, mais ils sont pris en compte.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **5. ADOPTION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) DE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 218. Il y a une demande d'intervention. Je vais d'abord laisser la parole à M. BOCQUET pour la présentation de ce rapport.

**M. BOCQUET.**- Merci, Monsieur le Maire. L'acte d'achat est un acte politique. On ne choisit pas seulement un produit ou une prestation, mais aussi des conditions de production ou d'acheminement et de traitement, et ce faisant, on contribue à la promotion d'orientations sociales et écologiques sur le marché économique.

On ne remplace pas les acteurs économiques qui font évidemment des choix d'opportunité, mais on assume pleinement notre responsabilité de consommateurs en prenant en considération l'impact de notre achat.

Deux maîtres mots ont guidé ce SPASER : incitatif et pragmatique. J'ai vu beaucoup de collectivités se lancer dans des déclarations d'intention tout à fait inapplicables, soit parce que les entreprises n'étaient pas prêtes, soit parce que les filières n'étaient pas structurées, ou même parce que leurs propres services n'étaient pas dotés des moyens de suivi ou de contrôle des critères qu'ils étaient censés imposer.

Notre SPASER part du réel, et tend vers l'idéal, main dans la main avec les acteurs économiques qui, pour la plupart, ont bien compris l'urgence économique et écologique, et l'enjeu social.

Je remercie les services de la DJCOP qui ont porté cette démarche transversale avec l'appui de nos partenaires internes et externes, et je tiens à souligner en présentant ce rapport la très grande qualité de la concertation qui s'est déroulée pour la construction de ce SPASER.

Il est le fruit d'une délibération politique intense qui a associé notamment les membres de l'opposition, d'une implication forte de toutes les directions concernées par la commande publique directement ou indirectement, et c'est ce qui nous a permis de ne pas être sur des objectifs généralistes, mais bien sur un déploiement secteur par secteur, métier par métier, prenant en compte les contraintes spécifiques liées aux enjeux techniques, technologiques et thématiques.

En France, 10 % du PIB sont portés par la commande publique. Il faut donc prendre conscience du poids que nous avons sur les marchés. À Villeurbanne, ce sont 68 M€ par an. C'est donc un levier décisif pour le projet politique que nous portons.

Je vous propose donc de voter en faveur de ce cadre ambitieux, mais pas incantatoire, et de poursuivre une relation partenariale à la fois exigeante et compréhensive avec les acteurs économiques qui fait que nous avons aujourd'hui un dialogue franc et direct avec eux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité, portée par Aurélie LOIRE.

**Mme LOIRE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, la commande publique est un levier puissant pour orienter une politique des achats durables tant dans une dimension environnementale que sociale.

Une politique d'achat est transversale à l'ensemble des délégations, des portefeuilles et des directions. Chaque pan des politiques publiques utilise quotidiennement cette ressource : les fournitures de bureau, les matériaux pour la construction, les végétaux pour les espaces

publics, les produits de bouche pour la cuisine centrale, les véhicules, l'énergie, la liste est longue.

Document obligatoire et réglementaire pour une commune de notre taille, le SPASER n'en est pas moins un cadre politique stratégique pour faire de notre Ville une structure exemplaire.

Le SPASER permet dans chacun des achats de questionner l'opportunité d'intégrer une meilleure prise en compte de plusieurs paramètres qui guident l'action publique de notre équipe municipale : l'environnement, l'insertion, la prise en compte du handicap, la préservation des ressources, la gestion des déchets, l'économie sociale et solidaire, le commerce juste et équitable, la durabilité d'un produit, et la santé notamment.

Évidemment, nous ne partons pas de rien. L'effort est constant et gradué depuis plusieurs années, mais grâce à ce document-cadre stratégique, nous réaffirmons notre volonté politique de produire des achats justes et durables.

Nous souhaitons être forces d'exemple pour l'ensemble de nos partenaires privés et publics. La force et l'intérêt de ce document résident également dans une objectivation d'indicateurs concrets et pertinents, faciles à suivre au fil des années pour les directions, les élus et la population.

Nous savons par ailleurs que la difficulté réside souvent dans l'opportunité de trouver ou non des fournisseurs qui peuvent répondre aux critères souhaités pour les politiques.

Ce document a l'avantage de présenter des outils concrets pour justement aller vers les fournisseurs, mieux les connaître, et mieux se faire rencontrer l'offre et la demande de qualité. Ainsi, à l'image de l'ensemble de nos projets conduits depuis le début de ce mandat autour d'une colonne vertébrale de la transition écologique et sociale, les achats s'intègrent pleinement dans ce tournant d'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur BOCQUET, je ne crois pas que cela appelle une réaction de votre part. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **6. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **7. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SITUÉS 11, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Le rapport 177 est une garantie d'emprunt pour Vilogia. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**8. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS SITUÉS 56, AVENUE MARC SANGNIER A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Le rapport 178 est une garantie d'emprunt, toujours pour Vilogia. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 58 LOGEMENTS SITUÉS 101 A 107, RUE DU 1ER MARS 1943 A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Le rapport 180 est une garantie d'emprunt pour Alliage Habitat. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**10. GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET PARTAGE - IMMEUBLE D'HABITAT PARTICIPATIF - 13 LOGEMENTS SOCIAUX, SITUÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE (MACROLOT B), A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons maintenant trois garanties d'emprunt à venir sur les rapports 183, 181 et 182. Il y a une demande d'intervention groupée, intervention commune pour la majorité, portée par M. Antoine PELCÉ. Il n'y a pas de présentation. Il y a directement une intervention.

**M. PELCÉ.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ces trois délibérations ont en commun de mobiliser des outils de lutte contre la spéculation foncière : d'un côté le bail réel solidaire et de l'autre l'habitat coopératif.

Le bail réel solidaire permet de dissocier le foncier et le bâti. Ce démembrement porte en lui au moins trois vertus. Lors de la première mise en vente, le prix d'acquisition est inférieur d'environ 30 %. À la revente, contrairement à l'accession sociale à la propriété, il restera accessible à des ménages sous le plafond de ressources. Enfin, le foncier sort du marché puisqu'il appartient à un organisme de foncier solidaire.

Quant à l'habitat coopératif, il est là aussi une solution de lutte contre la spéculation, car au départ d'un habitant du groupe, la revente des parts ne peut être supérieure à l'indice de construction.

Les prix du foncier ne cessent de progresser. C'est un enjeu majeur partout, et à Villeurbanne en particulier. 14,52 km<sup>2</sup> de surface et 156 928 habitants et habitantes : comment répartir ces presque 15 km<sup>2</sup> cela pour environ 160 000 habitants ? C'est

l'équation villeurbannaise que nous avons ce soir. Il y a une réponse mathématique assez simple : 14,52 km<sup>2</sup> divisés par 156 928. Je vous laisse à vos calculatrices. Il y a une réponse purement financière. Nous laissons intégralement le marché gérer l'équation par la spéculation. Quelques-uns sauront sûrement en profiter.

Cependant, pour nous, la réponse doit être politique. Nous devons collectivement décider de comment nous permettrons à chacun et chacune d'habiter la Ville et nous organiser pour que le coût du logement ne grève pas la capacité des habitants à vivre dignement.

Nous devons nous battre pour qu'habiter en ville soit un choix possible sans fragiliser les plus modestes et sans les éloigner d'une métropole où se concentrent pourtant les emplois et les services. Nous ne pouvons pas laisser le foncier être un objet de spéculation comme n'importe quel autre bien, et laisser les villes être modelées par la main invisible d'un marché, car nous savons maintenant ce que cela produit en termes d'exclusion et de pauvreté.

La spéculation du foncier génère des prix du logement devenus aujourd'hui insoutenables pour les ménages modestes. Un seul chiffre : le logement représente désormais 45 % des revenus des locataires du parc privé du premier quartile.

En complémentarité d'autres solutions telles que le logement social et l'encadrement des loyers, ces trois délibérations sont trois réalisations concrètes pour proposer un modèle viable sur le long terme. Le foncier doit être un outil de la puissance publique et de sa légitimité démocratique au service des habitants et habitantes.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je mets donc ces trois rapports successivement aux voix.

Pour le rapport 183, qui est une garantie d'emprunt pour Habitat et Partage, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**11. GARANTIE D'EMPRUNT ORSOL - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC GRATTE CIEL DU MACROLOT C, SITUÉE A L'AVENUE BARBUSSE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Pour le rapport 181, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**12. GARANTIE D'EMPRUNT ORSOL - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC LA SOIE AU 39, RUE DE LA SOIE A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 182, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

### 13. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA COUR RÉGIONALE DES COMPTES SUR L'ASSOCIATION MONNAIE LOCALE CITOYENNE-LA GONETTE – M. Jonathan BOCQUET

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au rapport 219. M. BOCQUET va nous faire la présentation de ce rapport d'observations définitives de la CRC.

**M. BOCQUET.-** Oui, même si un rapport de la CRC n'apporte pas trop de commentaires. Juste dire que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'association La Gonette est sévère. Il relève de nombreux dysfonctionnements qui méritent que l'on s'en inquiète. Je n'en fais pas la liste. La table des matières du rapport se suffit à elle-même.

Nous avons prêté à ce rapport la plus grande attention. Il revient maintenant à l'association de suivre les préconisations de la CRC. Et de notre côté, nous suivrons avec vigilance la mise en œuvre de ces préconisations, condition *sine qua non* de la poursuite de notre soutien.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une première intervention pour les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble !, les Écologistes, Communiste et Républicain, Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es, qui est portée par Morgane GUILLAS.

**Mme GUILLAS.-** Merci, Monsieur le Maire. La pêche, la graine, la fève, le grain, l'abeille, qu'y a-t-il de commun entre ces noms ? On les retrouve tous dans un verger, c'est vrai, mais pas que. Ce sont surtout les noms de 5 monnaies locales françaises parmi les 80 existantes.

La nôtre, la Gonette, existe depuis 2015, et comme toutes les monnaies locales, elle poursuit des objectifs que nous partageons. D'abord, le soutien à une économie locale puisqu'elle reste dans la Région Grand Lyonnaise et fait vivre la production et les commerces de proximité. Les commerces où l'on peut payer en Gonette sont par ailleurs tous acteurs des transitions sociales et écologiques.

Ensuite, un fonctionnement démocratique puisque chaque adhérent ou adhérente dispose d'une voix et peut participer à l'orientation donnée à la Gonette.

Enfin, l'investissement dans des projets éthiques, notamment grâce au partenariat avec la Banque NEF via un fonds de garantie qui permet pour un euro transformé en Gonette d'investir un autre euro dans les projets écologiques et sociaux sur le territoire.

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes le pointe : l'association La Gonette traverse des difficultés. Comme pour toutes les structures de l'économie sociale et solidaire, son modèle alternatif ne rentre pas dans une logique de marché et de profit. Il est donc évidemment plus compliqué pour ces associations et entreprises de sortir la tête de l'eau sans soutien de la société civile et des Pouvoirs Publics.

Parce que nous pensons que les monnaies locales sont vertueuses pour notre économie locale, nous choisissons de renouveler notre confiance envers La Gonette. La Chambre a soumis 7 recommandations à l'association, et nous veillerons bien sûr à ce qu'elles soient sérieusement et rapidement prises en compte, en particulier sur la gouvernance et le respect du droit au travail.

Nous savons que les acteurs de La Gonette tiennent à cette monnaie, et saurons mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour améliorer le fonctionnement de leur association.

L'Assemblée générale du 25 juin a d'ailleurs déjà acté plusieurs décisions allant dans le sens de plusieurs des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame DEMARS.

**Mme DEMARS.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je commencerai par citer la parole suivante : « *C'est un pari, et nous verrons dans quelle mesure cette adhésion enclenche cette dynamique territoriale.* » Ces dires sont de Mme Agnès THOUVENOT lors de la Commission de l'économie et de l'administration générale en mars 2021.

En effet, quel pari ! Une idéologie scandaleuse pour la majorité municipale qui adhère à une association sans même en contrôler la solidité financière ou l'utilisation des fonds et, de surcroît, ne s'y intéresse même pas en ne participant à aucune Assemblée générale de l'association, et seulement 2 participations sur 16 aux Conseils des collèges.

Comment, M. BOCQUET, adjoint aux finances, ne s'est pas interrogé sur l'utilisation de la cotisation au sein de la structure et sur la situation financière ? Et que dire de la situation des salariés alors même que votre majorité prône le sens de l'éthique à tout bout de champ ?

Je souhaite quand même rappeler ici quelques éléments du rapport. Les fonds de garantie papier ont été utilisés pour combler le déficit du fonctionnement de l'association. C'est détourner des fonds de leur destination. 18 700 Gonettes papier disparues depuis 2015, et 54 000 € manquent au fonds de garantie. L'association est déficitaire depuis 2021, et l'est toujours avec un résultat négatif de près de 66 000 €. Pas de procédure de RGPD. Les salariés ont été sous-rémunérés ; et sous prétexte de l'égalité salariale, ils étaient rémunérés sur la même base sans tenir compte de la qualification, la responsabilité ou l'ancienneté.

Si les investissements de la Ville sont suivis de la même manière que les cotisations versées à cette association, nous avons du souci à nous faire.

Néanmoins, comme nous l'avions exprimé en 2021, nous ne remettons pas en cause ici les objectifs de meilleure consommation en circuit court poursuivis par l'association, qui sont tout à fait louables et auxquels nous adhérons. Mais force est de constater que les 7 500 € de cotisations annuelles auraient pu être, comme nous l'avions dit, attribués à des associations ou des entreprises villeurbannaises, dont l'activité relevait de la solidarité économique et sociale.

Pour finir, nous nous interrogeons quant à la suite que vous donnerez à ce rapport édifiant. Nous espérons évidemment que l'association puisse régulariser tous les dysfonctionnements, mais il me semble que cela va prendre du temps, et ce sera particulièrement difficile financièrement.

Prendrez-vous vos responsabilités si l'association venait à ne pas pouvoir répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, à savoir une sortie définitive de la structure, comment récupérer les fonds qui, je le rappelle, sont de l'argent public ?

Oui, dans la finance, cela s'appelle faire de mauvais placements.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur BOCQUET, est-ce que vous voulez bien réagir sur ce dossier extrêmement brulant d'actualité ?

**M. BOCQUET.**- Oui, merci de replacer dans le contexte, non pas le caractère anecdotique, mais l'importance très relative de ce dossier par rapport à un certain nombre de sujets.

Cela dit, dans mon introduction, je crois que la présentation de ce rapport était sans équivoque : nous le prenons très au sérieux. J'ai même répondu à l'une de vos questions que l'application des préconisations de la CRC était une condition *sine qua non* de la poursuite du soutien municipal à cette association.

Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire, puisque vous me prenez à partie, que je fais partie des rares à avoir exprimé un certain nombre de réserves, contrairement à votre groupe à l'époque, sur la Gonette et le fonctionnement de cette association.

Vous dites que vous soutenez les objectifs de cette association, mais que vous ne voulez pas la financer, ce qui peut paraître un peu contradictoire. Nous, nous soutenons les objectifs, et comme nous soutenons les objectifs, nous essayons d'aider cette association, et il est hors de question de la lâcher au moment où elle est en difficulté.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Je ne voudrais pas du tout donner l'impression, avec Jonathan BOCQUET, que l'on ne prend pas ce sujet très au sérieux. On a choisi de maintenir ce soutien. Je rappelle que l'on parle d'un soutien de 7 500 €. C'est une somme importante, mais somme tout très largement inférieure à tout ce que l'on délibère aujourd'hui en termes de soutien. On a choisi, dans un moment de difficulté, de le maintenir, mais de le conditionner à la mise en place de l'intégralité des recommandations ou préconisations de la CRC.

Bien entendu, on suivra cela de très près, comme d'autres collectivités qui sont engagées.

Nous prenons acte que ce rapport a été présenté à notre Conseil. Cela ne donne donc pas lieu à un vote.

**14. RÉALISATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY T9 ENTRE VAULX-EN-VELIN LA SOIE ET CHARPENNES - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION DE POSE DE CONSOLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN FAÇADE DES BÂTIMENTS RIVERAINS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'ANCRAGE AFFÉRENTES – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 192. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**15. RÉALISATION DE LA LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE ENTRE PART-DIEU ET LES 7 CHEMINS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (CTMO) AVEC SYTRAL MOBILITÉS – Mme Pauline SCHLOSSER**



**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 175, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**16. VOTE DU TAUX RELATIF À LA MAJORATION DE TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- On passe au rapport 171. Mme THOUVENOT va présenter le rapport, et il y aura ensuite deux interventions.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération vous propose de passer le taux de 36 % à 60 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette mesure s'inscrit, non pas dans le cadre d'une politique de recette fiscale, sinon elle aurait été portée par mon collègue, Jonathan BOCQUET, mais bien en rapport avec la politique de l'habitat.

Parce que nous nous battons chaque jour pour maintenir une politique de l'habitat ambitieuse et juste, le marché des résidences secondaires ne cesse de s'accroître avec une augmentation de 8 % depuis 2009 du nombre de résidences secondaires à Villeurbanne. Par résidences secondaires, on entend des locaux meublés affectés à l'habitation autre que ceux affectés à l'habitation principale.

En effet, en forte croissance, à la faveur d'une fiscalité issue de ces revenus locatifs qui est très favorable, les meublés touristiques détricotent à bas bruit des pans entiers de notre politique de l'habitat. D'une part, elle retire du marché immobilier des résidences qui auraient pu être affectées à une fonction de résidence principale. Ce sont environ 650 logements, soit à peu près l'équivalent de la production annuelle de logements à Villeurbanne.

D'autre part, du fait d'une réglementation spécifique, les résidences secondaires ne sont pas soumises à l'obligation des rénovations énergétiques, ce qui a pour conséquence de bloquer au sein des copropriétés des projets de rénovation d'ampleur quand il existe plusieurs meublés touristiques dans une même copropriété.

Puis elle précarise aussi des ménages qui, faute de pouvoir accéder au logement dans le parc privé ou social, accèdent finalement à ces meublés de résidence secondaire qui ne sont pas vraiment des meublés touristiques très haut de gamme, mais qui sont sans baux, sans respect d'encadrement des loyers, et ces ménages en grande précarité peuvent être mis à la porte sans aucune forme de protection.

Enfin, il y a un effet collatéral d'une réglementation qui est plus restrictive sur la Ville de Lyon puisqu'il y a une disposition restrictive pour les villes de plus de 200 000 habitants. Nous connaissons donc un véritable phénomène de report sur Villeurbanne.

C'est pour toutes ces raisons, au nom des mal-logés, que nous vous proposons d'augmenter significativement cette taxe sur les résidences secondaires.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame la première Adjointe. J'ai deux demandes d'intervention, une pour le groupe Villeurbanne Progressiste, mais je ne sais pas qui.

**Mme Virginie DEMARS.** - Je vais intervenir au nom d'Émilie PROST.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous prenons connaissance de cette nouvelle majoration de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Oui, nouvelle, car en 2018, une majoration de 36 % avait déjà été approuvée alors même que la loi de finances pour 2017, alors que Michel SAPIN était ministre de l'Économie, autorisait déjà une majoration maximale de 60 %. Vous pouvez d'ailleurs noter qu'aucun des gouvernements suivants n'est revenu sur cette possibilité.

Vous avez donc tout à fait le droit de prévoir cette majoration, mais l'interrogation qui nous vient concerne la temporalité de cette hausse. En effet, cela ne semblait pas être la priorité depuis 2020, alors même que le marché de l'immobilier était plus florissant qu'aujourd'hui.

Outre l'objectif affiché de tenter de répondre à la pénurie de résidences principales à Villeurbanne, deux motifs nous semblent complémentaires à cette décision actuelle. Ne serait-ce pas la situation des finances de notre commune, sur lesquelles nous vous alertons à chaque vote relatif au budget, qui a motivé cette nouvelle majoration spécifiquement cette année dans un contexte financier plus contraint ? De plus, cette délibération ne serait-elle pas un marqueur afin d'aller un peu plus dans le sens d'un parti de votre majorité en taxant les propriétaires ?

Sur le fond, nous rappelons que nous sommes tout à fait favorables à la taxation et l'encadrement des résidences secondaires dédiées à des locations en courte durée en zone tendue, comme a commencé à le prévoir la loi ÉLAN en 2018, et il faut poursuivre cette démarche.

Toutefois, nous regrettons fortement que des personnes souvent retraitées, ayant conservé un logement afin de rendre visite à leur famille, se rendre à des consultations médicales ou qui suivent parfois des soins contraignants soient pénalisées par ce dispositif.

Dans ce cas, le fait de conserver un logement en ville, certes inoccupé une partie de l'année, répond à un besoin réel et n'a aucun objectif spéculatif. Nous entendons que la loi ne peut pas à ce jour les différencier des investisseurs, mais était-il urgent de majorer la taxe d'habitation au niveau maximal autorisé ?

Rappelons enfin que la taxe foncière est déjà élevée à Villeurbanne.

Dans un objectif d'intérêt général, il nous reste à espérer que les recettes perçues suite à la majoration de cette taxe trouvent un sens en permettant de cofinancer les dispositifs de rénovation de logements devenus vacants, car ne répondant pas aux critères de mise en location. En effet, la vacance de logements qui aggrave la crise actuelle relève de différentes causes qu'il faut traiter, mais la fiscalité seule ne saurait résoudre ce problème complexe. N'oublions pas que certains propriétaires peuvent être eux-mêmes modestes sans accès effectifs au crédit.

En cela, une information délivrée sur les dispositifs de conventionnement avec l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre de travaux et sur l'intermédiation locatifs serait utile. Ceci permettrait justement d'augmenter l'offre de résidences principales.

Pour ces différentes raisons, et convaincus que cette majoration de la taxe d'habitation ne règlera pas la crise du logement, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une intervention commune pour l'ensemble de la majorité, portée par Laurent LEGENDRE.

**M. LEGENDRE.-** Nous souhaitons profiter de cette délibération sur la fiscalité locale et les aspects budgétaires pour rappeler notre objectif politique : garantir un droit au logement à toutes et tous.

Le logement étant soumis pour l'instant à la loi du marché, et cette organisation d'accumulation capitaliste générant structurellement des inégalités, nous faisons face à une situation de manque cruel de logements disponibles et accessibles pour répondre aux besoins de la population.

Cette inadéquation entre l'offre et la demande provoque une augmentation considérable du mal logement et du non-logement, et touche majoritairement les plus fragiles et précaires de notre société.

Ainsi, dans son rapport annuel sur le sans-abrisme d'octobre 2023, la Maison de la veille sociale a recensé 24 818 personnes sans domicile personnel sur la Métropole de Lyon. Dans le même temps, le nombre de résidences secondaires a explosé au sein de la Métropole en passant de 10 407 en 2009 à plus de 24 000 en 2020, soit une augmentation de 230 %. Il y a eu une plus forte augmentation du nombre de résidences secondaires entre 2014 et 2020 que dans les 40 années qui précèdent cette période.

Comme l'indique la délibération, Villeurbanne n'échappe pas à cette dynamique statistique. On parle quand même de 3 000 logements privés sur le parc de 87 000 logements que compte la Ville, et sans doute un peu plus si la tendance s'est poursuivie après 2020 jusqu'à aujourd'hui. C'est un peu plus que l'épaisseur du trait, et cela pourrait résoudre un nombre certain de situations personnelles et familiales s'ils étaient loués ou revendus.

Notre collectivité doit et peut agir. La fiscalité est un levier parmi d'autres. L'augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires au plafond permis par l'État est nécessaire, et viendra alimenter les recettes de la Ville de l'ordre de 300 000 par an, ce qui reste faible, mais symboliquement important.

La majorité municipale fait donc ce choix de manière unanime comme un outil parmi d'autres pour lutter contre le mal-logement. Cela va nous permettre de lutter en partie contre le développement des meublés touristiques basés sur les plateformes numériques type Airbnb que chéri tant Emmanuel MACRON.

La proposition de loi pour renforcer les outils de régulation des meublés touristiques à l'échelle locale n'a pas pu être votée malgré l'unanimité des parlementaires, un exemple supplémentaire de la conséquence de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, l'exemple récent de Barcelone, qui a choisi purement et simplement d'interdire à long terme les logements touristiques, est inspirant pour la prochaine législature. D'autres chantiers sont devant nous et la délibération mentionne très justement que le nombre de logements vacants croît lui aussi. Les données INSEE parlent de plus de 7 000 logements vacants à Villeurbanne, mais ces données sont peu fiables et regroupent des situations bien contrastées.

En revanche, nous savons de manière précise que les logements vacants depuis plus de deux ans s'élèvent à Villeurbanne à 650 logements en 2021, données issues des bases LOVAC entre des fichiers fonciers retraités par le Cerema. 650 logements durablement vides à Villeurbanne, quel que soit leur état de salubrité et d'habitabilité, compte tenu de la précarité d'une part grandissante de la population, c'est une situation qui ne peut pas tolérer l'immobilisme.

Notre majorité doit agir fortement. Les Pouvoirs Publics seraient d'ailleurs bien inspirés d'entamer une réflexion sur les moyens de réquisition de certains de ces logements vides depuis très longtemps. Ce travail devrait pouvoir se faire conjointement entre l'État, actuellement attentiste, et les collectivités qui sont les mieux placées pour connaître l'état du parc et les besoins du territoire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Madame THOUVENOT.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Monsieur le Maire. Madame DEMARS, c'est bien parce que le marché immobilier n'est plus fluide en ce moment, en raison d'une crise immobilière que nous connaissons tous, que nous activons tous les moyens pour recréer sur le marché immobilier une offre d'habitation de logement principal.

Bien sûr, nous avons conscience que cela ne va pas régler l'ensemble des problèmes, notamment de la crise immobilière. Nous aurions aimé avoir une grande loi logement comme elle avait été promise un temps, espéré, travaillé par l'ensemble des acteurs de la branche du logement et de l'immobilier, un projet de loi que le Gouvernement que vous soutenez avait un temps annoncé, mais qui n'est jamais venu.

Nous agissons donc ici en responsabilité avec les leviers dont nous disposons.

**M. LE MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste (7): M. Prosper Kabalo, M. Loïc Chabrier, Mme Virginie Demars, Mme Sabrina Benhaïm.**

**Mme Anaïs d'Hostingue, Mme Emilie Prost, et M. Stéphane Colson sont absents sans procuration.**

#### **17. ACQUISITION AMIABLE POUR RÉALISATION DE CHEMINEMENTS PIÉTONS DANS LE CADRE DU PROJET DIT DES « TRAVERSIÈRES DES GRATTE-CIEL » – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 223. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**18. PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) IMMEUBLES SENSIBLES - CONVENTION D'OPÉRATIONS ET PRINCIPES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE. – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Pour le rapport 189, il y a deux demandes d'intervention, mais au préalable, Mme THOUVENOT va présenter le rapport.

**Mme THOUVENOT.-** Une présentation rapide sur la convention qui nous lie entre la Métropole et l'ANAH pour le programme d'intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne.

C'est un programme extrêmement important qui permet d'aller au-devant des habitantes et habitants qui vivent malheureusement dans ces logements indignes, insalubres, indécents. C'est donc l'intervention conjointe des services municipaux et de l'association SOLIHA qui permet d'accompagner les ménages dans leur situation individuelle et, si nécessaire, un relogement dans le parc social en les rendant prioritaires, et d'inciter fortement les propriétaires à réaliser les travaux, conventionnés ou non, selon le choix qu'ils font. S'ils font des travaux conventionnés, ils ont une majoration de leur subvention et, à ce moment, un loyer social de sortie.

Je pourrais répondre aux questions si nécessaire.

**M. LE MAIRE.-** On a deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Les Écologiques. Monsieur Lotfi DEBBECHE, vous avez la parole.

**M. DEBBECHE.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, les plus pauvres de nos concitoyens ont de plus en plus de mal à se loger dans un parc social de moins en moins accessible pour eux. Les classes moyennes modestes voient ce qu'il leur reste pour vivre rétrécir dangereusement devant le coût du logement et la cherté de la vie.

Depuis des années, nous manquons de constructions de logement social, nous assistons aux coupes gouvernementales annuelles pour les organismes HLM. La remise en cause de la loi SRU, en intégrant le logement intermédiaire dans le décompte du logement social, ajoute la menace du mal vivre et du mal-logement.

Aujourd'hui, les ségrégations sociales et les difficultés de nombre de nos concitoyens pour pouvoir se loger, se nourrir et se chauffer font prospérer des poches d'habitats indignes. Ces logements insalubres, entretenus par des « marchands de sommeil » dans le parc privé, constituent parfois le seul refuge pour celles et ceux qui n'ont pas d'autres solutions.

À Villeurbanne, les données du parc privé potentiellement indigne (PPPI) indiquent que 2,8 % des résidences principales du parc privé villeurbannais, environ 1 700 logements, sont concernés, c'est-à-dire recouvrant l'ensemble des situations d'habitats qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

Une politique volontariste d'amélioration de l'habitat privé ancien a été initiée à Villeurbanne dans le cadre d'une OPAH et d'un premier PIG immeubles sensibles.

Entre 2018 et 2023, le dispositif a enclenché le suivi de plusieurs immeubles, représentant des logements qui ont été traités. Cela a permis l'ouverture de plusieurs procédures de sécurité et de santé. Des immeubles ont été placés sous administration provisoire, et

d'autres ont bénéficié d'aide aux travaux de la part des partenaires. 15 ménages ont nécessité un hébergement d'urgence, et d'autres ont fait l'objet d'un relogement définitif.

L'objet de la présente délibération porte sur la reconduction du PIG immeubles sensibles de Villeurbanne qui est portée par la Métropole, maître d'ouvrage des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, et la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de copropriété privée et de lutte contre l'habitat indigne.

L'objectif poursuivi est la résorption du caractère indigne des immeubles les plus dégradés ou frappés de procédures, et constituant une atteinte à la santé et à la sécurité des occupants, ceci en maintenant un habitat abordable pour les ménages les plus modestes.

Il s'agit également de lutter contre les activités des marchands de sommeil mettant directement les locataires en situation de mal-logement dans des passoires énergétiques, et en danger pour leur santé et leur sécurité.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera le présent rapport.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain, avec Villeurbanne Insoumise Ensemble, et c'est Mme Antoinette BUTET qui a la parole.

**Mme BUTET.-** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, en France, la crise du logement est profonde : 4 millions de personnes mal logées, 12 millions en situation de fragilité par rapport à leur logement, 2,6 millions de foyers en attente d'un logement social. Face à cette urgence, de nombreuses familles cherchent un toit à tout prix, peu importe son état ou sa vétusté. Les conditions de vie, de confort et d'hygiène passent souvent au second plan. C'est une situation qui profite aux marchands de sommeil.

La lutte contre l'habitat indigne ne s'arrête pas à la réhabilitation des logements. Elle comprend également l'accompagnement social, l'hébergement d'urgence et le relogement.

Le permis de louer, expérimenté à Saint-Fons et Vénissieux, et l'encadrement des loyers à Lyon et ici à Villeurbanne complètent ces dispositifs, mais pour aller plus loin, il faut que l'État prenne ses responsabilités et donne aux collectivités les moyens de lutter plus efficacement contre l'habitat indigne, car si le Gouvernement et l'ancienne minorité présidentielle n'ont pas hésité à donner les moyens aux propriétaires d'expulser un locataire en situation d'impayé, ils sont beaucoup plus frileux pour contraindre les marchands de sommeil.

En effet, rien n'est vraiment prévu pour un propriétaire en situation d'impayé dans une copropriété. Or, c'est ainsi qu'elle se dégrade. Et le droit à un logement convenable n'est pas seulement une question de dignité, c'est aussi de sécurité. Comme le rappelle Philippe RIO, Maire de Grigny dans l'Essonne : « *L'habitat indigne tue.* » C'est arrivé récemment à Grigny, Vaulx-en-Velin, à Stains et Marseille.

Dans la Métropole de Lyon, 100 immeubles et 1 600 logements sont actuellement suivis dans le cadre de ces dispositifs. Cela représente près de 15 % des 10 863 logements potentiellement indignes présents sur le territoire.

Face à l'état de dégradation avancée de ces immeubles, au dysfonctionnement dans leur gestion des propriétaires marchands de sommeil, la nécessité d'un accompagnement long et rigoureux pour sortir de l'indignité est évidente.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées a pour objectif la réhabilitation de 188 logements qui s'ajouteraient au programme d'intérêt général. Pour mémoire, ce dispositif a permis le suivi de 388 logements à Villeurbanne entre 2018 et 2023. C'est donc une extension bienvenue de notre action.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je ne crois pas que cela amène de commentaire de la part de Mme THOUVENOT. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19. IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** Sur le rapport 198, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20. BUDGET PARTICIPATIF 2023-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION GRATTE TERRE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR LES ANNÉES 2024 A 2026 INCLUS – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.-** Sur le rapport 203, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21. CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE VILLEURBANNE, LA VILLE DE LYON ET LE CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN RHÔNE-ALPES (CMTRA) POUR LES ANNÉES 2024-2026 – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Sur le rapport 220, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**22. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA MÉTROPOLE POUR L'EXPLOITATION DE LA FUTURE BUVETTE SISE PLACE GRANDCLEMENT – Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 197, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Qui s'abstient ? Approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**23. CONVENTION-CADRE DE COOPÉRATION - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LA RÉGION DE DIRE DAWA EN ÉTHIOPIE – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 212. Mme FORT nous présente le rapport, et il y aura ensuite une intervention.

**Mme FORT.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce projet de coopération décentralisée est avec la Ville de Dire Dawa, qui est la seconde ville de l'Éthiopie par son nombre d'habitants, avec qui on a des projets de coopération décentralisée depuis 2009. On les connaît donc bien.

Comme vous le savez, Villeurbanne est engagé depuis plus de 20 ans dans la lutte contre les discriminations, notamment avec la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Notre partenariat avec VIFFIL, qui est l'association historique à Villeurbanne dans ce travail, n'est plus à défendre. C'est un travail de qualité, en constante amélioration, tant au niveau individuel pour soutenir chaque femme que systémique pour endiguer ce fléau que sont les violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales.

Pour ce projet, 226 000 € nous ont été accordés. Ce projet est porté par la Ville pour aider à améliorer les conditions d'accueil des femmes dans le centre du Bossa. La Ville prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de ce projet, mais comme tout bon chef d'orchestre, sans musicien, il ne se passe rien. Fait peu courant dans un orchestre, nous aurons la chance d'avoir trois premiers violons (VIFFIL, France Éthiopie Corne de l'Afrique, Nutrition 4 Education and Development) sur place à Dire Dawa.

Au-delà d'un soutien matériel auprès du centre du Bossa, il s'agit bien de monter en compétences des professionnels et bénévoles au service des femmes. Avec ce projet, nous serons bien dans une coopération, et non pas dans une vision colonialiste et paternaliste des projets internationaux.

Chaque association va augmenter ses compétences. VIFFIL pourra améliorer sa prise en charge de toutes les femmes en profitant de l'expérience de N4ED (Nutrition 4 Education and Development), et N4ED, donc l'association sur place, profitera du savoir-faire de longue date de VIFFIL dans la coopération avec les institutions locales de type police, justice, etc. Vous connaissez nos dispositifs. Cela va donc vraiment être un échange.

Je rappelle que les chiffres sur les violences conjugales et les féminicides restent stables en France. Nous devons encore renforcer notre travail, nos collaborations, nos changements systémiques, tant matériels que symboliques, et ce jusqu'à ce que l'on arrive à « pas une de plus », comme le disent si bien nos associations.



Je suis très heureuse que pour les deux années qui viennent, nous soyons dans ce projet de coopération, et que l'on puisse soutenir les femmes à Dire Dawa, comme à Villeurbanne.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention de l'ensemble des groupes de la majorité, portée par M. Ikhlef CHIKH. Vous avez la parole.

**M. CHIKH.**- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom des groupes politiques qui portent cette intervention, je souhaitais saluer le démarrage d'un nouveau projet de collaboration entre Villeurbanne et Dire Dawa.

Ce projet voit le jour avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec l'appui technique de l'ambassade de France en Éthiopie.

Pour Villeurbanne, c'est l'occasion de renforcer nos liens avec Dire Dawa.

Deuxième ville d'Éthiopie, Dire Dawa compte près de 600 000 habitants. Depuis près de 15 ans, nous menons ensemble des échanges d'expérience et de compétences. Dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'urbanisme, à l'image de l'engagement de Richard LUNG, sous le mandat précédent, et dont nous saluons la mémoire, nous avons réaffirmé notre amitié en accueillant le Maire et une délégation de Dire Dawa en juillet 2022.

Nous ouvrons aujourd'hui un nouveau champ de coopérations, celui de la lutte contre les violences fondées sur le genre. Si plus de 5 000 km nous séparent à vol d'oiseau, notre humanité transcende les frontières par-delà les continents et les mers. Il s'agit d'un langage commun, d'une clé de compréhension du monde, mais il s'agit aussi d'une invitation à faire un pas de côté pour dénicher ce qui nous unit au milieu de ce qui nous distingue.

La question des violences fondées sur le genre ne se pose effectivement pas dans les mêmes termes à Villeurbanne qu'à Dire Dawa. Nous convergeons pourtant vers une égalité réelle entre les personnes, quels que soient leur genre ou leurs conditions, où chacune et chacun est et se sent respecté dans son être et dans sa chair.

La réciprocité est le maître mot de ce partenariat. Le bilan villeurbannais en matière de lutte contre les discriminations a autant vocation à profiter à Dire Dawa qu'à s'enrichir des pratiques mises en œuvre chez nos partenaires éthiopiens. Cette réciprocité embarque autant les acteurs institutionnels que la société civile engagée au cœur de l'animation de cette coopération déclinée en diverses actions sur notre territoire.

Par exemple, des échanges culturels à Villeurbanne avec les conférences organisées par France Éthiopie Corne de l'Afrique et le VIFFIL ou encore les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en partenariat avec le lycée Fays.

De même, nous aurons l'occasion d'accueillir à Villeurbanne des professionnels du centre d'accueil de Dire Dawa, ainsi que des fonctionnaires impliqués dans les réseaux de lutte contre les violences.

Dès le 8 juillet prochain, nous recevrons à Villeurbanne une délégation de juges. En remerciant celles et ceux qui auront contribué à la mise en route de ce projet qui fédère autour de nombreux combats communs pour l'égalité, nous envoyons bien sûr un message

de paix et de tolérance qui, dans un moment où la France et l'Europe vivent une résurgence de la xénophobie, nous rappelle que celle-ci n'a rien d'inéluctable.

Nous voterons évidemment en faveur de la convention de coopération décentralisée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**M. LE MAIRE.**- Je vais laisser temporairement la présidence de ce Conseil à Mme la première Adjointe.

*La séance se poursuit sous la présidence  
de Mme Agnès THOUVENOT, 1<sup>re</sup> adjointe.*

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Merci, Monsieur le Maire.

**24. CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOUTERS DE LA CUISINE CENTRALE SAINT-JEAN À DESTINATION DES PERSONNES MORALES – M. Alain BRISSARD**

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Sur la délibération n° 173, il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a un certain nombre de déports. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**25. CONVENTIONS D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF AVEC LES ASSOCIATIONS CIVITANO ET POTINAMBOUR – M. Jonathan BOCQUET**

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Sur la délibération n° 200, il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a là encore des situations de déports. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**26. FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES – M. Jonathan BOCQUET**

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Sur la délibération n° 211, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

## 27. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLÜCK

**Mme THOUVENOT, Présidente.-** Sur la délibération n° 213, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

## 28. DISPOSITIF EN FORME SUR ORDONNANCE - REVISION DE LA TARIFICATION ET CONVENTION AVEC LA CPAM – M. Sébastien CHATAING

**Mme THOUVENOT, Présidente.-** Sur la délibération n° 196, il y a une demande d'intervention. Je laisse M. CHATAING présenter le rapport.

**M. CHATAING.-** Merci, Madame la première Adjointe. C'est un rapport qui concerne deux points. Le premier est la signature d'une convention entre la Ville et la CPAM dans le cadre du sport sur ordonnance.

En effet, la CPAM du Rhône souhaite expérimenter, avec toutes les Maisons sport santé du Rhône et de la Métropole de Lyon, la prise en charge financière partielle du sport sur ordonnance à hauteur de 500 € par patient pour toutes les personnes avec un reste à vivre inférieur à 700 €.

À Villeurbanne où l'on propose depuis plusieurs années du sport sur ordonnance pour les personnes les plus éloignées de l'activité physique, la prise en charge d'un patient s'organise en 40 séances d'activité physique pour un coût moyen d'environ 660 €. On peut donc se réjouir que l'État, par l'intermédiaire de la CPAM, participe à prendre en charge une partie des coûts du sport sur ordonnance, porté par la Ville depuis plusieurs années, notamment quand on sait le bénéfice sur la santé des personnes pratiquant une activité physique, et donc la réduction des coûts de santé qui en découlent.

On espère évidemment que cette expérimentation pourra se poursuivre de manière pérenne pour les prochaines années.

Le deuxième point de ce rapport concerne la tarification en cas de renouvellement de prescription. La première prescription étant gratuite, il est possible d'avoir ensuite 20 séances pour 37,50 € ou 40 séances pour 75 €, avec un tarif solidaire proposé pour les personnes les plus en difficulté.

**Mme THOUVENOT, Présidente.-** Merci, Monsieur CHATAING. Il y a donc une demande d'intervention pour Villeurbanne Progressiste. C'est M. Loïc CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** Merci, Madame la première Adjointe. C'est pour poser une question, mais auparavant, on peut évidemment se féliciter pour la réussite de ce dispositif en forme sur ordonnance, et plus largement en forme à Villeurbanne, qui regroupe des actions qui concernent aussi bien les écoliers que les seniors.

Comme le rappelle la délibération, et comme l'a rappelé M. le Conseiller délégué, permettre une activité physique dans l'optique d'améliorer son état de santé, et plus généralement la politique sport santé, est un objectif que nous ne pouvons que soutenir et encourager. C'est encore plus vrai en cette période de Jeux olympiques, propice à la mise en lumière

du sport, notamment du sport amateur, et de tous les bénéfices que cet événement planétaire va pouvoir entraîner.

D'autant que Villeurbanne a été labélisée, comme Lyon et la Métropole, à défaut d'avoir accueilli la Flamme – c'est bien dommage. J'étais à Saint-Étienne la semaine dernière lorsqu'elle est arrivée, et j'ai pu constater l'engouement populaire autour de cet événement. Il est quand même dommage que notre Métropole s'en soit privée.

Néanmoins, Villeurbanne, Lyon et la Métropole ont été proclamées Terre de Jeux, dispositif unique dans l'histoire des Jeux, qui met en valeur l'action des collectivités territoriales en la matière.

Au-delà de se féliciter de tout ce dispositif, je voulais vous poser une question. Je ne sais pas si vous pourrez apporter une réponse très précise, mais nous nous interrogeons sur l'arrêt du défi interentreprises qui a eu lieu jusqu'en 2022 pour sa 20<sup>e</sup> édition. Il est dommage que cet événement, qui était pourtant apprécié par nos concitoyens, ne soit plus organisé. Vous avez peut-être des raisons très objectives pour justifier cet arrêt, mais nous espérons avoir une nouvelle édition de cet événement avant la fin du mandat.

Si vous n'avez pas la réponse immédiatement, vous pouvez l'apporter ultérieurement. Mon intervention n'était pas polémique, mais purement interrogative.

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Merci, Monsieur CHABRIER. Monsieur CHATAING, cela amène-t-il une réponse ? (*Non.*)

Concernant votre question sur le défi interentreprises, je laisse la parole à M. Paul CAMPY pour vous apporter une réponse.

**M. CAMPY.**- Le défi interentreprises a vécu une dizaine d'années – je crois. Pour préciser, il était organisé par une société prestataire, avec un principe d'exclusivité qui faisait que l'on ne pouvait pas continuer à faire vivre cet événement par nous-mêmes. C'est le premier point.

Le deuxième point est que l'on recherchait un événement permettant de fédérer les entreprises villeurbannaises. Or, avec le temps, on s'est rendu compte que c'était plutôt un temps de mobilisation des entreprises lyonnaises.

On souhaite faire un travail en lien avec les Foulées de Villeurbanne, et pour le coup plutôt inciter les entreprises à venir courir sur les terres villeurbannaises plutôt que Villeurbanne n'organise un événement à destination des entreprises lyonnaises.

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Merci, Monsieur CAMPY, pour ces éléments d'explication. Cela vous convient, Monsieur CHABRIER ?

**M. CHABRIER.**- Oui.

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

## 29. TARIFS DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS CINÉRAIRES AU SEIN DES DEUX CIMETIÈRES DE VILLEURBANNE – Mme Laura GANDOLFI

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Sur la délibération n° 210, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport au voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**30. PROPOSITION DE RECOURS AU POUVOIR DE POLICE GÉNÉRALE DU MAIRE POUR SANCTIONNER LES DÉPÔTS SAUVAGES ET MISE EN PLACE DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES POUR LES CONTREVENANTS –  
Mme Laura GANDOLFI**

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Sur la délibération n° 194, il y a deux demandes d'intervention. Madame GANDOLFI, je vous propose de nous présenter le rapport.

**Mme GANDOLFI.**- Je vous remercie. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'approuver le montant d'une amende administrative qui serait dévolue aux contrevenants de dépôts d'encombrants.

On a déjà eu l'occasion de le dire, il faut savoir que plus de 2 tonnes d'encombrants sont collectées chaque jour au sein de Villeurbanne, et qu'il est souvent très difficile de trouver les contrevenants. On a donc décidé d'acquérir une caméra à titre expérimental, qui est installée dans un secteur déjà autorisé pour de la vidéoprotection. On n'a pas le droit de l'installer ailleurs.

Sachant que dans la mesure où on aurait connaissance dans la vidéo de la personne qui dépose les encombrants, on commence par la prévenir qu'on l'a repéré, on lui demande d'évacuer elle-même les encombrants, et on pense que cela servirait de pédagogie.

En revanche, si les personnes ne réagissent pas et si les encombrants continuent d'être déposés, à ce moment-là, on pourra verbaliser dans le cadre d'une amende administrative d'un montant de 350 € que l'on vous demande d'accepter dans cette délibération.

Sachant également que cela nous demande d'assermenter un certain nombre d'agents du service DEPN pour pouvoir visionner et donner suite à ces contrevenants.

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Merci, Madame GANDOLFI. Il y a donc deux demandes d'intervention : une pour le groupe Villeurbanne Progressiste et une commune aux groupes de la majorité. Pour Villeurbanne Progressiste, c'était Mme PROST, donc c'est Mme DEMARS ?

**Mme DEMARS.**- Oui, c'est juste une explication de vote, donc cela prendra une minute.

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Oui, je vous en prie.

**Mme DEMARS.**- Merci. Je vais donc parler pour ma collègue qui va bientôt arriver.

Apparemment, il y a eu des débats en commission, avec un besoin de pédagogie. *A priori*, c'est plutôt une bonne idée, car les autres villes l'ont expérimenté et ont vu des résultats.

Cela dit, il y a un besoin de communiquer dessus. C'est un peu confus dans la réalisation : caméra pour scanner les plaques d'immatriculation pour envoyer ensuite un courrier de rappel à l'ordre. Cela semble ne pas être assez effectif dans sa mise en place, d'autant que

la Métropole met en place un système de collecte à domicile sur lequel il faudrait peut-être s'appuyer et communiquer.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Merci.

**Mme THOUVENOT, Présidente.-** Merci. Pour l'intervention de l'ensemble des groupes de la majorité, c'est M. Floyd NOVAK qui la porte.

**M. NOVAK.-** Merci. Monsieur le Maire, Madame la première Adjointe, chers collègues. Madame GANDOLFI, merci pour la présentation de cette délibération. C'est absolument utile et nécessaire pour lutter contre un problème récurrent et de longue date, permettant à certains de contourner le principe du pollueur payeur que nous devons faire respecter faute de mieux.

Il n'est évidemment pas question d'entrer dans une simple logique de surveillance et de punition. Des solutions facilitant les dépôts en déchetterie sont mises en place par la Métropole de Lyon, car il s'agit ici aussi de parler de services aux habitantes et habitants. Cela débute avec les déchetteries mobiles permettant chaque mois en particulier de déposer leurs apports sur la place Wilson, la place Chanoine-Boursier ou encore la place des Passementiers, donc des déchetteries mobiles qui sont maintenant assez connues.

Elles constituent également parfois des occasions d'animation d'ateliers de réparation, comme ce fut le cas ce printemps. Il est important de le préciser parce que ce sont des éléments intéressants pour les habitantes et habitants en termes d'appropriation de ces sujets.

L'accès aux déchetteries fixes a également été facilité pour les personnes non motorisées depuis l'apparition des véhicules Citiz, et plus encore avec leur multiplication progressive dans les prochaines années. Sur le territoire métropolitain, ce seront au total 3 600 véhicules disponibles en autopartage en 2030 contre seulement 400 début 2024. On les voit se multiplier dans les rues ces dernières semaines et ces derniers mois. Il s'agit de véhicules de toutes tailles, donc l'offre est adaptable en fonction du besoin de l'habitant.

Depuis mi-juin, il y a également une solution d'enlèvement à domicile du gros électroménager qui est proposée. Je le précise parce que cela ne concerne pas non plus tous les besoins à ce stade, et ce ne sont pas forcément toujours des particuliers qui sont responsables de notre problématique. Il s'agit donc d'un four, d'un réfrigérateur, d'un lave-vaisselle ou d'une plaque de cuisson. Il est désormais possible d'offrir une solution de réemploi ou de recyclage à ces objets par collecte gratuite à domicile pour les particuliers.

Enfin, d'autres idées sont à l'étude. Par exemple, en pied d'immeuble. Ces perspectives, toutes complémentaires, permettent d'accompagner la transformation des modes de vie et des usages dans une perspective de transition écologique et sociale, et cela en s'adaptant aux réalités de chacune et de chacun. C'est donc finalement aussi une logique un peu systémique, qui permet de réfléchir au lien entre nos politiques publiques.

Le travail avec la Métropole est indispensable et porte ses fruits. Le sujet des déchets devra s'inscrire dans le temps. Le changement de pratique ne se fait pas du jour au lendemain. La Ville et la Métropole se donnent les moyens pour que, main dans la main, nous parvenions collectivement à améliorer le cadre de vie des Villeurbannais en ayant recours

à tous les moyens possibles pour de la prévention indispensable à la sanction parfois inéluctable.

Merci pour votre écoute sur ces éléments de contexte importants.

**Mme THOUVENOT.**- Je vous remercie. J'ai quand même un petit point d'étonnement de l'abstention annoncée de Villeurbanne Progressiste. Vous nous faites conseil et grief d'une gestion de ville qui ne serait pas suffisamment de bonne qualité, et quand on met en place des éléments améliorant considérablement la cadre de vie des Villeurbannaises et Villeurbannais, vous vous abstenez. Je souligne mon étonnement, notre étonnement collectif – je pense.

Je vais mettre ce rapport aux voix

Y a-t-il des abstentions ? Oui. Des votes contre ? Le rapport est approuvé.

- Adopté à la majorité –

**Vote Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : M. Prosper Kabalo, M. Loïc Chabrier, Mme Virginie Demars, Mme Sabrina Benhaïm.**

**Mme Anaïs d'Hostingue, Mme Emilie Prost, M. Stéphane Colson sont absents sans procuration.**

**Mme THOUVENOT, Présidente.**- Je transmets la présidence de la séance à M. le Maire.

*La séance se poursuit sous la présidence de Mme Agnès THOUVENOT, 1<sup>re</sup> adjointe.*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame la première Adjointe.

### **31. EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 188, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité –

### **32. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 186, il y a une demande d'intervention. Au préalable, Mme Christine GOYARD-GUDEFIN va présenter ce rapport.

**Mme GOYARD-GUDEFIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les associations villeurbannaises apportent une formidable contribution à la vie de notre Ville. Avec de petites enveloppes, elles proposent de nombreuses initiatives locales.

Le rapport présenté ce soir comporte ainsi un véritable agenda festif. Du 4 au 7 juillet, Jeux Demain organise l'événement Gaymer Festival, des tournois de jeux vidéo. C'est une façon de valoriser la reconnaissance, la visibilité et l'épanouissement des modes de vie geek et gamer parmi les personnes LGBTQIA+, d'informer et de lutter contre la haine en ligne.

Pour la rentrée, le 14 septembre, au parc Nathalie-Gautier, de 14 heures à 23 heures, un air de bœuf vous invite pour un temps musical avec des animations pour les enfants.

Le 19 octobre, à midi, la Maison du citoyen propose un repas confectionné par les habitants et des animations à partir de 14 heures après trois mois d'actions menées dans le quartier.

Le 7 décembre, au CCVA, Sing Song, l'association qui fait chanter les habitants, fêtera ses 25 ans avec des chanteurs professionnels.

Ces événements ne sont pas seulement des moments de plaisir et de divertissement. Ils sont aussi des vecteurs de cohésion sociale, de développement local et de dialogue interculturel.

Dans ce domaine, je souhaite en particulier mettre en lumière le travail remarquable de la Maison de la culture arménienne de Villeurbanne, la MCAV. Cette institution, ancrée dans notre Ville depuis sa création en 1980, est un exemple éclatant de la richesse que peut apporter une association.

La MCAV œuvre avec passion pour promouvoir et diffuser la culture arménienne. Elle transmet un message fort d'antiracisme et de respect mutuel à travers des actions variées : cours de langue arménienne et française ouvrant des portes vers une meilleure compréhension mutuelle, conférences et spectacles sur l'histoire et la culture arménienne qui enrichissent notre connaissance collective, actions solidaires apportant une aide précieuse et nous mobilisant pour renforcer nos liens internationaux.

C'est en grande partie grâce à ces actions et ces échanges que nous nous sentons concernés en tant que Villeurbannaises et Villeurbannais par ce qui se passe aujourd'hui en Arménie et au Karabakh.

En soutenant la MCAV, nous ne faisons plus que préserver une culture riche et ancienne. Nous encourageons le dialogue entre les cultures et nous affirmons notre engagement contre le racisme et toute forme de discrimination.

Merci à tous ceux qui contribuent à faire de Villeurbanne une ville vivante, accueillante et résolument tournée vers les autres.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention de Cercle Radical et Place Publique. Monsieur Mahrez BENHADJ.

**M. BENHADJ.**- Monsieur le Maire, chers collègues, en 2021, nous nous étions abstenus sur l'attribution à la MCAV d'une subvention de 30 000 €, un montant en décalage avec les bilans d'activité. La subvention a été abaissée à 20 000 € en 2023, et nous l'avions votée. L'association a été accompagnée et montre depuis une certaine vitalité.

Cette année, nous avons déjà voté une subvention de 10 000 € pour le renouvellement des liens avec Abovyan. En reconduisant aujourd'hui les 20 000 €, on revient en 2024 à un



montant de 30 000 €. Dans un contexte économique difficile, et avec la réduction globale des subventions, nombreuses sont les associations qui affrontent des déficits importants et s'inquiètent de leur modèle économique et de leur pérennité.

Or, la MCAV a bouclé l'année 2022 avec un excédent de 8 000 €.

Nous nous abstenons donc aujourd'hui sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**Vote Abstention du groupe Cercle radical et place publique (4) : Mme Marwa Abdelli, M. Jonathan Bocquet, M. Frédéric Vermeulin, M. Mahrez Benhadj.**

**33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE » – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 184, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 € A L'ASSOCIATION MÉDECINS DU MONDE – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 226. Il est détaillé dans le contenu de ce rapport l'objectif de cette subvention qui fait suite, dans le cadre du conflit israélo-palestinien, aux attentats terroristes du 7 octobre qui ont fait plus de 1 200 morts. 134 personnes sont encore retenues en otage.

Par ailleurs, l'UNICEF estime à ce jour que 37 718 personnes ont été tuées, pour la plupart dans la bande de Gaza où tout n'est plus que ruines. À cela, il faut ajouter 86 000 blessés, les milliers de disparus et 1,5 million de déplacés.

L'exposé des motifs de la délibération revient de manière détaillée sur les différentes prises de position qui ont pu être les miennes dans ce Conseil.

Compte tenu du bilan humain catastrophique dressé par les agences internationales, l'opportunité d'une subvention à Médecins du monde à hauteur de 10 000 € nous a semblé essentielle.

Pour rappel, cette délibération s'inscrit dans une série de subventions à des ONG à vocation humanitaire venant en aide à des populations victimes que je me permets de rappeler ici :

- en novembre 2021, suite à la guerre éclair du Haut-Karabakh ;
- en mars 2022, après l'attaque de la Russie sur l'Ukraine ;

- en 2023 pour l'ONG Alliance Urgences qui a reçu deux subventions pour venir en aide aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie.

Sur cette attribution de subvention, nous avons deux demandes d'intervention. La première est portée par le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. Monsieur RAVELLO, vous avez la parole.

**M. RAVELLO.**- Merci, Monsieur le Maire. Je sais que mon intervention va être un peu plus longue que prévu, mais je vous demanderai de la compréhension et de l'indulgence au vu des sujets abordés.

Chers collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, comme nous l'avions fait pour l'Arménie et l'Ukraine en 2021 et 2022, et face à la gravité de la situation, nous votons ce soir une subvention de 10 000 € à l'association Médecins du monde pour apporter notre soutien aux populations qui subissent la guerre dans les territoires palestiniens. Notre groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble s'en félicite.

Depuis le 7 octobre 2023, en réponse aux crimes de guerre et prises d'otages commis par la Hamas destinés à semer la terreur, le gouvernement israélien s'est lancé dans une guerre vengeresse et aveugle contre l'ensemble de la population palestinienne. Depuis 9 mois, les bombardements tuent indistinctement civils, enfants, personnels humanitaires et journalistes.

Le bilan est effrayant : plus de 37 000 Palestiniens et Palestiniennes sont morts à Gaza et en Cisjordanie, dont 14 000 enfants et 9 000 femmes. Plus de 84 000 personnes auraient été blessées et des milliers d'autres sont portées disparues. Sans compter les conditions de vie intolérables et les destructions des infrastructures scolaires, d'eau et de santé.

Comme nous l'avions fait dans notre communiqué du 8 avril dernier, nous continuons d'appeler au cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages. Nous appelons l'État d'Israël à respecter le droit international pour que cessent les actes génocidaires en cours. Nous soutenons les citoyens israéliens qui manifestent pour dénoncer cette guerre dont ils ne veulent pas.

Mais tout ne commence pas le 7 octobre. Nous ne pouvons pas dissocier l'attaque terroriste du Hamas des 75 années du conflit israélo-palestinien, le blocus de Gaza depuis 17 ans, la construction du mur, la dépossession des terres, les privations en eau et l'intensification de la colonisation menée par l'État d'Israël.

La solution existe : celle de deux états, conformément aux résolutions de l'ONU.

Pourtant, plutôt que de rappeler cette histoire, une large part du spectre politique de l'extrême droite, droite ou centre, instrumentalise cette guerre pour traîner dans la boue leurs adversaires politiques de gauche. Mais dénoncer avec force les multiples violations du droit international par l'État d'Israël depuis 1948, est-ce que c'est être antisémite ? Est-ce que dénoncer la barbarie d'un gouvernement fanatique d'extrême droite actuel en Israël, c'est être antisémite ?

« *Les mots ont un sens* » disait le groupe Villeurbanne Progressiste dans sa tribune Viva de novembre 2023 où il exprimait même une prétendue – je cite – « *faillite morale des Insoumis* ».

Les attaques ignobles et infâmes qui nous visent de la part de certains médias et de nos adversaires politiques nous obligent à répondre.

L'antisémitisme est un fléau, un poison, une ignominie qui doit être combattue avec la plus grande force et une détermination implacable, comme doit l'être toute forme de racisme et de discrimination. C'est sur cette base que s'est construite l'histoire de la gauche et nos mouvements politiques, notamment Ensemble et La France Insoumise. Depuis l'affaire DREYFUS, nous luttons contre toutes les discriminations, pour la justice sociale et l'émancipation.

Cette accusation d'antisémitisme est d'une gravité sans nom. Elle se propage pourtant comme une formule toute faite par nos adversaires qui en ont fait leur unique argument dans une bataille haineuse et calomnieuse contre nos mouvements, et désormais contre le Nouveau Front Populaire.

Pourtant, jamais un membre de nos organisations n'a été condamné pour antisémitisme. Le seul parti ayant été fondé par d'anciens nazis de la Waffen-SS est le Front National, désormais appelé Rassemblement National, parti qui a investi de nombreux candidats dont les propos sexistes, racistes, complotistes et leur lien affiché avec des groupuscules d'extrême droite refont surface ces derniers jours, parti dont les sympathisants restent les plus enclins à se montrer d'accord avec les préjugés antisémites traditionnels. Je cite la Commission nationale consultative des droits de l'homme dans un récent rapport.

Notre groupe est donc fier qu'avec nous, les Villeurbannais et Villeurbannaises aient éliminé les racistes du Rassemblement National à Villeurbanne lors du premier tour des élections législatives, et permis au Nouveau Front Populaire mené par Gabriel AMARD d'être largement en tête avec plus de 46 % des voix. Mais nous sommes inquiets de la forte poussée du Rassemblement National au niveau national qui doit être combattu dans toutes les circonscriptions.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La deuxième intervention est portée pour les groupes Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es, Les Écologistes, Communiste et Républicain. C'est M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG qui a la parole.

**M. HAULAND -GRONNEBERG.-** Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis 9 mois, l'interminable conflit israélo-palestinien atteint un niveau extrême. Après l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre dernier, qui a fait près de 1 200 victimes, comme l'a rappelé M. le Maire, principalement civiles, le Gouvernement israélien mène une guerre totale contre la population palestinienne de Gaza qui a fait plusieurs dizaines de milliers de victimes civiles palestiniennes. La guerre provoque donc une catastrophe humanitaire.

Comme l'a rappelé la Cour pénale internationale, le siège complet imposé par Israël à Gaza s'est traduit par la fermeture complète des trois points de passages frontaliers – je cite – *« pour des périodes prolongées, puis en limitant arbitrairement l'acheminement de fournitures essentielles telles que la nourriture et les médicaments par des points de passage, et après la réouverture de ces derniers. »*

Comme l'a rappelé l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA, ce samedi 29 juin, les conditions sanitaires continuent de se détériorer en raison du surpeuplement des réfugiés, du manque de nourriture, d'eau et de carburant, d'un accès minimal aux médicaments et de la chaleur estivale.

Après trois mois passés dans l'enclave, la responsable des affaires humanitaires au sein du bureau de coordination de l'aide des Nations Unies (OCHA) résume la situation en ces termes – je cite, là encore : *« Nous ne devrions vraiment pas parler de conditions de vie dans la bande de Gaza, car aucun habitant de Gaza n'a de conditions de vie. Ce qu'ils ont, si vous regardez bien, ce sont des conditions de survie, et à peine, elles ne tiennent qu'à un fil. »*

Malgré les attaques dont certains humanitaires ont pu être victimes de façon collatérale ou ciblée, les équipes de l'ONU et des ONG ont réaffirmé leur refus d'abandonner Gaza et lancé à appel à une aide humanitaire d'urgence. Ce soir, nous y répondons. L'association Médecins du monde travaille sans relâche pour fournir des soins de santé primaires à une population dévastée par le conflit. Bien qu'il s'agisse d'un acte élémentaire de solidarité, nous savons que cet acte n'est pas anodin.

En effet, soutenir la population palestinienne dans sa détresse, c'est affirmer son droit à vivre, son droit à la liberté. Soutenir les ONG et l'ONU, c'est reconnaître la nécessité d'un État palestinien pleinement souverain aux côtés d'Israël pour garantir la paix et la sécurité des deux peuples.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci pour les prises de parole des différents groupes, y compris pour la clarification sémantique à laquelle Julien RAVELLO vient de s'atteler, conforme à l'accord du Nouveau Front Populaire, en qualifiant les attaques du 7 octobre d'attaques terroristes.

Cela fait partie de choses qui nous permettent de défendre collectivement une position et de faire front ensemble face à celles et ceux qui veulent nous qualifier d'extrême gauche, ce que le Conseil Constitutionnel a réfuté dans son jugement, et qui nous amène finalement aujourd'hui à être solidaires face à cette adversité qui voudrait que je sois dorénavant le représentant de l'outrance, de la violence et du bordel permanent.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Cette délibération est approuvée à l'unanimité de ce Conseil municipal, et je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

### **35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE 2024 – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 202. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - ANNÉE 2024 – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 207, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 216, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38. AVENANT A LA CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE PROJET A L'ASSOCIATION LA KOMUNE – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 221, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALITÉ ET DE LA TRANSITION ÉGALITÉ – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 205, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 172, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉDIÉE AUX ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE - ANNÉE 2024 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 215, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 179, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VILLEURBANNaises - M. Julien RAVELLO**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 190, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**44. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 199, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION, JARDINS FAMILIAUX DANS LE QUARTIER SAINT-JEAN ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 ENTRE L'ASSOCIATION « SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS » ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - Mme Morgane GUILLAS**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 193, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITÉ DE LYON POUR LES ACTIONS PILOTÉES PAR LA DIRECTION CULTURE SCIENCES ET SOCIÉTÉ – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 214, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**47. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LABORATOIRE OUVERT VILLEURBANAIS (LOV) – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 208, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48. ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 204, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**49. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 206.

**M. GARABEDIAN.**- Je souhaite me mettre en déport sur le rapport 206.

**M. LE MAIRE.**- Pour le 206 sur le fonds d'initiatives jeunes. C'est parce que vous êtes trop jeune, Monsieur GARABEDIAN ?

*(Rires.)*

Pardon, j'essaie de détendre un peu l'atmosphère après ces week-ends tendus que nous vivons.

On notera donc le déport de M. GARABEDIAN.

Je mets le rapport 206 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

**Vote abstention du groupe Villeurbanne Insoumis ensemble : M. Julien Ravello, Mme Agathe Fort, M. Marc Giouse, Mme Danielle Carasco, et M. Legendre.**

**50. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 187, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**51. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 185, il y aura deux interventions à venir. Je vais laisser Mme TRON, adjointe en charge de l'éducation, nous présenter ce rapport.

**Mme TRON.**- Je vous remercie, Monsieur le Maire. En effet, je souhaite vous faire part de quelques éléments en préambule à la présentation de cette délibération avant qu'elle soit soumise au vote compte tenu des enjeux importants qu'elle recouvre.

Je vous présente et soumetts cette année encore la délibération relative à la participation de la Ville de Villeurbanne aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Cette délibération est lourde de symboles pour l'adjointe à l'éducation qui, avec l'ensemble de la majorité, a mis au cœur de ses priorités le soutien à l'école de la République, l'école publique qui accueille tous les enfants, quels que soient leur niveau social, leur origine ou leur handicap, et qui les accompagne au quotidien dans leurs apprentissages et leur épanouissement présent et futur.

La participation aux frais de fonctionnement des écoles sous contrat est une obligation légale qui s'impose à toutes les villes. Pour autant, je souhaite rappeler ici quelques éléments de notre contexte, sur l'aspect financier d'abord, qui est l'objet de cette délibération.

Depuis 1959, l'État assume et renforce le séparatisme scolaire en finançant la concurrence du privé. Malgré les alertes historiques du CNAL, notamment, non seulement ce financement public est en France le plus important d'Europe, mais il ne comporte que très peu d'obligations en retour.

Depuis des décennies, l'État accorde des avantages fiscaux et financiers directs sans aucun contrôle. Ces établissements bénéficient en outre régulièrement de tous les autres dispositifs initiés par le ministère de l'Éducation nationale, et particulièrement depuis 2017. Je ne vais en citer que quelques-uns, notamment, lors du déploiement du plan d'investissement numérique, du déploiement du plan « Notre école, faisons-la ensemble » ou encore de la rémunération d'heures additionnelles au forfait grâce au Pacte depuis 2023.

À Villeurbanne, depuis 2019, la charge pour notre commune a été largement aggravée par les orientations de M. MACRON, portées par M. BLANQUER alors ministre de l'Éducation nationale.



Alors que la scolarisation à trois ans concernait déjà 97 % des enfants en Métropole, ce cadeau aux établissements privés a été estimé par les associations d'élus à environ 200 M€ par an.

Ici, à Villeurbanne, il a presque doublé notre participation annuelle versée aux établissements sous contrat.

De plus, nous avons dû engager de nombreuses démarches pour obtenir la compensation promise par la loi, et la Ville a d'ailleurs gagné le 21 mai 2024 son recours auprès du tribunal administratif pour la non-compensation attendue et versée normalement par le Rectorat de Lyon. Le principal effet de la loi Blanquer aura donc bien été un transfert supplémentaire d'argent public vers l'école privée.

Le deuxième élément de contexte porte sur la question pédagogique. Je souhaite rappeler ici que depuis toujours les établissements privés s'affranchissent des lois de la République, refusant par exemple d'appliquer la loi Peillon de 2013, qu'ils ne sont pas tenus d'afficher la charte de la laïcité à l'école et encore moins de la faire appliquer.

Plus récemment encore, cet hiver, le Secrétaire général de l'enseignement catholique, M. DELORME, a revendiqué la liberté de ne pas appliquer le choc des savoirs, pourtant initié et défendu par M. ATTAL, et qui va impacter lourdement nos collègues publics déjà bien éprouvés.

Enfin, les révélations sur le non-respect de certains élèves ou de certains programmes scolaires par des institutions prestigieuses, révélées lors du passage éclair de Mme OUDÉA-CASTÉRA, viennent encore confirmer que ces établissements s'affranchissent des cadres donnés par l'État tout en profitant de ces subsides.

Bien que financé aux trois quarts par des fonds publics dans le premier degré, l'enseignement privé sous contrat ne fait l'objet d'aucun contrôle, ni sur l'utilisation des deniers publics ni sur le plan pédagogique.

Les familles restent libres de leur choix, et je le respecte bien entendu, mais les établissements privés choisissent et, de plus en plus, sélectionnent leurs élèves.

Le séparatisme socioscolaire s'accroît depuis ces 20 dernières années de la maternelle au lycée, et tout particulièrement dans les grandes agglomérations. Dans notre ville, l'indice de position sociale moyen des écoles publiques est de 94 quand l'IPS moyen des écoles privées est de 120. À Villeurbanne, il y a un réel séparatisme scolaire qui tend vers la ségrégation sociale.

Littéralement, en termes de composition sociale, les écoles publiques et privées sont séparées puisque l'IPS le plus haut du public est égal à l'IPS le plus bas du privé. Il n'y a donc plus aucun recouvrement des deux types d'écoles.

Même Mme BELLOUBET disait en mars ne pas vouloir rallumer la guerre scolaire, mais que la question de la mixité devait être reconsidérée.

Je regrette cette concurrence, particulièrement au regard de la sociologie de notre grande ville populaire où la mixité sociale doit être préservée et valorisée plutôt que l'entre-soi.

Je regrette également cette concurrence, au regard de l'ambition de notre politique éducative, à lutter contre les inégalités qui exigent une mobilisation forte de nos moyens, surtout de la part de l'État qui est attendu sur la qualité et l'exigence du service public.

Pour en revenir à cette délibération, et au titre de ma délégation, je dois respecter la loi avant peut-être un jour de contribuer à la faire changer. Depuis juillet 2019, le Code de l'éducation oblige donc les villes à prendre en charge le coût de fonctionnement du forfait de chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles privées, en complément de celui préexistant de ceux d'élémentaires.

Cette participation est établie à partir d'un forfait par élève, sur la base d'un principe de parité, avec le montant dépensé pour un élève de l'enseignement public au titre des compétences obligatoires.

À Villeurbanne, la Ville doit donc verser chaque année aux six écoles sous contrat un financement de fonctionnement relevant des compétences obligatoires, donc hors restauration et activités périscolaires.

La détermination de ce forfait a fait l'objet d'un contentieux conclu en 2017 par l'adoption d'un protocole d'accord. Le forfait actuel s'appuie donc sur une matrice de calculs ancienne qui intègre les données du compte administratif de la Ville. La même matrice est appliquée pour les maternelles. Elle a été validée en 2019 avec les écoles privées, mais pour un montant très supérieur du fait du personnel mobilisé en maternelle.

De plus, la ville a fait bénéficier ces forfaits d'une revalorisation liée à l'inflation l'an dernier.

En conclusion, pour en revenir sur l'objet de la délibération, je vous propose de voter ce soir cette délibération qui permettra, pour l'année scolaire 2023-2024, d'assurer la reconduction du calcul du forfait précédent, soit 1 080 € pour le forfait élémentaire par élève et 1 724 € pour le forfait maternelle, et de verser le solde attendu, soit au total, pour cette année, un financement versé de 2 261 000 €.

Ce financement correspond bien aux engagements pris par la collectivité auprès des établissements bénéficiaires pour l'année scolaire en cours et ajustés au nombre d'élèves déclarés.

Pour autant, en complément de cette délibération présentée ce soir et soumise à votre vote, à l'automne prochain, au nom et avec le soutien de notre majorité municipale, je porterai un projet de remise à plat des forfaits actuels. Il nous paraît en effet essentiel de pouvoir redonner du sens et de l'équité dans l'attribution des fonds publics versés par notre collectivité.

La Ville honorera ses obligations réglementaires, mais souhaite dorénavant les appliquer avec une plus grande équité sociale et éducative. Afin de normaliser la situation, notre collectivité engagera donc un dialogue avec les établissements privés dès le mois de septembre pour aboutir à une délibération applicable pour les prochains forfaits pour l'année 2024-2025.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme DEMARS.

**Mme DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération présentée ce jour a fait l'objet d'une modification budgétaire bien après la Commission de l'éducation et de la vie sociale du 17 juin dernier. Elle s'est vu retirer la majoration de 3,1 % qui tenait compte de l'inflation, bloquée depuis l'année du Covid et les deux années suivantes.

D'ailleurs, nous ne comprenons pas le sens du paragraphe suivant dans la délibération : *« Ces dernières années, il était convenu de majorer les forfaits de l'année 2020-2021 sur la base de l'indice des prêts à la consommation, base 2015, glissement annuel et en référence au mois de janvier de l'année civile du versement. »*

Peut-être pouvez-vous nous apporter une explication.

En attendant, nous sommes interpellés par cette décision. Quelles sont les motivations de la majorité ? L'inflation subie par tous est-elle à géométrie variable selon qui vous êtes ou selon le type d'établissement ? Je tiens à rappeler à Mme TRON qu'il n'y a pas que des écoles catholiques privées à Villeurbanne. Est-ce que par idéologie politique, certains groupes de votre majorité trouvent là un moyen indirect – on l'a vu sur la délibération 206 – de ne pas accompagner les établissements scolaires privés face à l'inflation ?

Mme FORT, lors de la commission, posait une question en ces termes : *« Je me pose une question en termes d'égalité. La subvention aux écoles privées augmente alors que nous allons devoir trouver des économies sur l'éducation de nos écoles publiques. Je trouve ce mouvement un peu compliqué et j'aimerais savoir quelles sont les marges de manœuvre de la Ville ? »*

Est-ce que cela sous-entendrait une tension budgétaire qui limiterait les moyens alloués aux écoles publiques ? Cela nous inquiète d'autant plus alors que le Gouvernement a augmenté le budget pour les écoles de 6,8 %.

Pour notre groupe, la modification soudaine de cette délibération n'étant pas claire et précise, nous voterons contre.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est à M. Jonathan BOCQUET pour l'ensemble des groupes de la majorité.

**M. BOCQUET.-** Merci, Monsieur le Maire. Mme l'adjointe à l'éducation a rappelé l'obligation faite aux collectivités de verser aux écoles privées le montant du coût par élève dans les écoles publiques. La loi ne prévoit pas explicitement les éléments à intégrer dans ce forfait et laisse à chaque collectivité le soin de le fixer. Par exemple, le protocole d'accord à Villeurbanne ne prévoit pas la prise en compte de l'inflation année après année.

Par le passé, nous avons été plusieurs dans cette assemblée à pointer cette anomalie de transfert d'argent public vers des établissements qui font concurrence au service public. Je me souviens d'ailleurs qu'il y a dix ans, c'était ma première intervention dans cette assemblée sur la défense de l'école de la République.

L'année scolaire qui s'achève a mis en lumière le séparatisme scolaire à l'échelle du pays jusqu'aux commentaires cyniques, provocateurs ou naïfs des ministres de la République.

La Cour des comptes a mis en évidence l'ampleur du financement public des établissements privés sans contrôle, environ aux trois quarts. À peu près tout ce que vous reprochiez tout à l'heure à la Gonette.

En début d'année, un rapport parlementaire transpartisan, tout aussi accablant, montrait la difficulté à connaître les sommes déboursées et leur utilisation précise. Rappel à un autre rapport que vous avez dénoncé.

L'estimation faite par ce rapport est de 11 Md€ annuel, hors avantages fiscaux, dons et legs sur le patrimoine, au profit de l'école privée.

Or, tous les rapports nationaux démontrent les faits de ségrégation. À l'échelle locale, la démonstration de Sonia TRON sur la ségrégation sociale à l'œuvre dans les établissements privés est implacable. Il suffit de comparer les IPS, et en l'occurrence, les écarts sont éloquentes. Contester ce fait devient ridicule.

Nous n'en voudrions jamais aux parents de faire des choix individuels de placer leurs enfants dans des structures qu'ils estiment être les meilleures pour eux. Nous ne pouvons que comprendre ce choix, mais nous dénoncerons sans relâche un système qui entretient et décuple les inégalités à travers des mécanismes de sélection et de distinction sociale.

J'en suis convaincu, nous sommes tous dans cette assemblée en faveur de l'égalité des chances. Par conséquent, personne ici ne peut souscrire à un mécanisme qui finance une scolarisation à deux vitesses, et c'est de cela qu'il s'agit.

Au-delà du principe de cette loi que nous considérons comme unique, c'est son application locale que nous contestons depuis des années. Grâce à une étude poussée, preuve est aujourd'hui faite que nous allons bien au-delà de notre stricte obligation légale, à tel point que le montant actuel du forfait pourrait être attaqué en justice par un contribuable.

La méthode de calcul est obsolète et erronée. Obsolète parce qu'elle se base sur une organisation en vigueur entre 2005 et 2008, et erronée, car des anomalies apparaissent : prise en compte d'éléments non mentionnés dans la circulaire, intégration d'éléments liés à des frais généraux ou encore surestimation de la part dévolue à la stricte activité scolaire dans les lignes budgétaires diverses.

Il n'est donc pas étonnant que le forfait villeurbannais soit bien au-dessus de celui des villes de notre strate : 3 fois celui de Dijon, 2 fois celui de Nantes, 1,6 fois celui de Grenoble. Nous en faisons l'hypothèse depuis longtemps, mais ce diagnostic a permis d'objectiver la surévaluation du forfait.

Il est donc impératif de procéder à un nouveau calcul. C'est un principe de bonne gestion budgétaire, d'équité, et c'est une conviction politique – vous pourrez dire idéologique – que de refuser de favoriser la privatisation de l'éducation et l'école à deux vitesses.

Considérant que cela fait plusieurs années que le montant dépasse le versement obligatoire, il était même envisageable, comme d'autres collectivités l'ont fait, de procéder à une rétroactivité. Nous ne souhaitons pas engager cette correction de manière rétroactive. Nous n'avons pas non plus souhaité engager la correction en milieu d'année, considérant que nous avons une forme d'engagement avec ces structures et leurs bénéficiaires. C'est pourquoi cette délibération prévoit de verser le solde attendu, ajusté du nombre effectif d'élèves, sans changement du forfait. Nous ne revenons pas dessus cette année.

En revanche, il convient désormais de normaliser la situation en se fondant sur l'analyse technique interne, la comparaison avec les autres collectivités, ainsi que les jurisprudences.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir notre collectivité ouvrir une stratégie en plusieurs étapes avec les établissements privés sous contrat afin de les accompagner dans la nouvelle configuration, c'est-à-dire une normalisation du budget versé, ce qui se traduira évidemment par une baisse substantielle du forfait. C'est le retour à une relation plus équitable, plus régulière, en plaçant pour repère la défense de l'école publique et de la justice sociale.

C'est la raison pour laquelle tous les groupes de la majorité, ce qui n'avait pas été le cas depuis très longtemps, voteront unanimement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci.

*(Interventions dans la salle.)*

Le mieux est que vous attendiez que je mette le rapport aux voix pour me dire ce que vous allez faire, si vous me le permettez, puisque nous n'avons pas encore répondu aux interventions.

Madame DEMARS, je n'ai pas bien compris ou peut-être trop – je ne sais pas – l'intervention qui consistait à dire qu'il n'y a pas que des écoles catholiques, et que cela renvoie peut-être à des positions de groupes. Je vais vous laisser préciser le propos, et je verrais ensuite si je continue ou pas mon intervention.

**Mme DEMARS.** - Mme TRON parlait d'écoles catholiques, mais il y a plusieurs écoles privées qui ne sont pas forcément catholiques. C'est ce que je voulais dire.

Après, mon propos n'était pas là-dessus, mais sur mon inquiétude sur les finances par rapport aux écoles publiques.

**M. LE MAIRE.** - Pour autant, dans votre intervention, vous avez poursuivi en indiquant : *« C'est peut-être par rapport à la position de certains groupes de votre majorité. »* J'ai besoin que vous me précisiez votre propos là-dessus, juste pour que l'on soit bien clair.

**Mme DEMARS.** - Depuis 4 ans, on voit bien qu'il y a un débat école privée/école publique, comme l'ont redit Mme TRON et M. BOCQUET, par conviction, comme le disait M. BOCQUET.

En revanche, est-ce que l'on a prévu une majoration ? Est-ce que cela va pénaliser l'école ? Je comprends l'idéologie ou la conviction. Il n'y a pas de souci, mais il y a surtout une inquiétude financière derrière cela.

**M. LE MAIRE.** - Je veux que ce soit extrêmement clair ici. Il n'y a aucune dimension confessionnelle dans notre traitement de la question. Je préfère le dire parce que l'on est dans un moment, depuis quelques mois, où on nous prête beaucoup d'intentions cachées par rapport à la force politique que nous représentons.

Je veux que ce soit très clair : il n'y a aucun lien avec la question de la confession.

Il y a bien une position politique, portée à la fois par Sonia TRON dans la présentation du rapport dont elle a la charge et par Jonathan BOCQUET, autour de l'enseignement privé.

Aujourd'hui, il s'agit bien uniquement de cela : quelle est la répartition des moyens apportés aux établissements privés et aux établissements publics ?

Par rapport à l'évolution de la position et à un changement, vous avez raison de dire qu'il y a un changement. Il y a eu une forme de gel et de non-actualisation et l'annonce de renégociation. Vous indiquez que l'ensemble des établissements n'ont pas été prévenus. Vous avez raison, en partie. Mais une partie de ces établissements a été prévenu, les mêmes qui nous ont mis un contentieux aujourd'hui en demandant à ce que...

Je vous parle en transparence, Madame DEMARS. C'est juste pour expliquer ma position.

Les mêmes qui nous mettent aujourd'hui en contentieux et sur lesquels on avait indiqué que si jamais ils engageaient un contentieux pour faire en sorte que Villeurbanne soit amené à payer la scolarisation d'enfants dans les écoles lyonnaises, donc à payer le forfait pour les écoles lyonnaises, on considérerait que c'était un coup de couteau dans l'accord gérant nos relations sur cette Ville. Ils n'ont pas tenu compte de cela.

Cela fait aussi partie des décisions qui nous ont amenés à accélérer ce que nous avions de toute façon prévu – je ne vais pas non plus leur faire porter la responsabilité de cela –, donc à accélérer ce calendrier puisque les règles qui régissent nos relations semblent devoir être mises à plat.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à votre intervention et aux différentes prises de parole.

Je vais mettre ce rapport aux voix. On a entendu qu'il y avait deux non-participations de Danielle CARASCO et Laurent LEGENDRE.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**Groupe Villeurbanne Insoumise ensemble M. Laurent Legendre et Mme Danielle Carasco ne participe pas au vote.**

**Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste : M. Prosper Kabalo, M. Loïc Chabrier, Mme Virginie Demars, Mme Sabrina Benhaïm, Mme Emilie Prost, M. Stéphane Colson.**

**Madame Anaïs d'Hostingue, est absente sans procuration.**

## **52. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ POUR L'ANNÉE 2023 – Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au rapport 176, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

## **53. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Sur le rapport 191, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

#### **54. PANORAMA DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2023 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Enfin, nous avons une communication. M. BOCQUET va rapporter, et il y aura ensuite une demande d'intervention.

**M. BOCQUET.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais essayer de faire rapide. Il est inutile d'introduire ce rapport sur la crise de légitimité des institutions démocratiques et de dire combien il est important de trouver un espace de confrontation politique serein pour résoudre les tensions au sein de notre société.

Villeurbanne dispose depuis longtemps d'une longue tradition de démocratie du quotidien, et nous avons la responsabilité de la faire fructifier.

La transition démocratique est un chemin au long cours qui nous impose en permanence un regard critique. C'est cette posture de réflexibilité qui a guidé la rédaction de ce rapport, dont la forme pourrait déconcerter tant nous l'avons voulu ouvert, authentique. À rebours de rapports municipaux qui peuvent parfois paraître un peu laudatifs, nous avons préféré insister sur ce qui n'allait pas, sur les limites, les écueils, les frustrations et les complications.

La transition démocratique, ce n'est pas tant l'irruption de nouveaux dispositifs de participation, comme l'assemblée citoyenne ou le budget participatif, même si cela y participe. C'est plutôt le fait de remettre le citoyen au cœur du processus décisionnel, ce qui passe d'abord par la transformation interne de la collectivité, par des questions d'ingénierie, par des questions calendaires, par des questions de processus décisionnels, par des éléments budgétaires humains aussi, mais par une acculturation des services et de nouveaux réflexes qui, s'ils ne sont pas pensés à la racine de l'action publique, mettront forcément à mal l'efficacité de la collectivité ou la pertinence de l'action publique.

De ce rapport, nous tirons tout de même quelques sujets de fierté, mais surtout des points de vigilance. Il nous paraissait précieux de ne pas camoufler les difficultés traversées ni l'étendue du chemin qu'il nous reste à parcourir pour la démocratie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur BOCQUET. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste. Madame PROST, vous avez la parole.

**Mme PROST.**- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je précise que j'exprimerai ici les remarques et interrogations de mon collègue Stéphane COLSON qui est très intéressé par ces sujets, mais qui ne pouvait malheureusement pas être parmi nous ce soir.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. l'Adjoint à la transition démocratique pour son implication sur ce thème et, bien sûr et surtout, l'implication et les initiatives des

Villeurbannaises et Villeurbannais au sein de l'assemblée citoyenne et du budget participatif.

On ne peut que se féliciter d'avoir à Villeurbanne des modes d'expression variés et une participation des citoyens sur de nombreux sujets, au point que l'on pourrait d'ailleurs s'étonner que l'exécutif métropolitain, pourtant dirigé par un Villeurbannais, ait parfois du mal dans sa méthode de consultation citoyenne sur les voies lyonnaises, mais c'est un autre sujet.

S'il y a de bons points que ce rapport mentionne, vous me permettrez de prendre notre rôle d'opposition et de pointer quelques interrogations qui sont venues à mon collègue à la lecture de ce panorama.

Il y a en effet un paradoxe dans ce bilan, qui est dressé par les élus pour les habitants, agents et services. C'est là que l'on touche aux limites de la démocratie participative, comme le déplore d'ailleurs les travaux de Manon LOISEL et Nicolas RIO.

D'autant que le rapport pointe une vigilance à avoir sur le lien entre la question posée et les réponses apportées, voire attendues, et de conseiller de prévenir en amont du résultat concret de la réponse – je cite – *« pour éviter d'être accusé d'instrumentaliser la concertation en posant des questions à la réponse évidente. »* L'exemple donné étant celui des suppressions de places de stationnement.

Pour rentrer un peu plus dans le fond du rapport, il semble que le point d'achoppement, l'angle mort – si je puis dire –, se trouve au niveau de la non-mise en œuvre d'évaluation des politiques publiques menées par le dispositif public. Cela rejoint d'ailleurs le paradoxe ci-avant évoqué.

Stéphane COLSON souhaitait revenir sur le sujet de la *dark city* qui avait fait l'objet d'un intérêt lors de sa parution, mais qui n'a visiblement pas encore été suffisamment repris dans les propositions. Nous restons donc dans l'attente, et attendons aussi les propositions qui seront reprises suite au gros travail qui a été fait sur la place du chien en ville.

Enfin, pour relativiser cette vision et comme le souligne M. l'Adjoint dans son rapport, ce mode d'expression n'a pas pour vocation non plus à remplacer, et encore moins à s'opposer à la démocratie représentative.

En conclusion, et même si ces moyens d'expression sont louables, parfois même ambitieux et non dénués d'intérêt, on voit tout de même que l'essentiel, et encore plus aujourd'hui, n'est que quand il y a de l'enjeu, les citoyens se mobilisent pour élire leurs représentants, indépendamment des bienfaits de la démocratie participative.

Ce sera le mot de la fin. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Je veux bien vous laisser le mot de la fin, mais je suis obligé de proposer à l'adjoint en charge de ce rapport de pouvoir réagir, même si vos propos n'appellent pas une critique extrêmement forte, mais plutôt des points d'alerte et de vigilance – me semble-t-il – que vous vouliez nous partager.

**M. BOCQUET.** - On aurait pu laisser le mot de la fin. On va faire nôtres vos remarques. On les prend tels que vous les formulez. D'ailleurs, on a le même sentiment parfois sur des paradoxes, des contradictions et l'aporie de la démocratie, même si les gens se mobilisent



lorsqu'ils ont l'impression que nous sommes dans un moment historique. C'est rassurant, même si visiblement, cela ne suffit pas encore.

**M. LE MAIRE.-** Vous me permettrez juste sur ce sujet, puisque cela semble être consensuel, en tout cas une piste de travail commune, et j'ai eu l'occasion de dire dans les moments extrêmement graves que nous vivons que ces 33 % d'électeurs qui nous disent leur colère, leur rejet de nos institutions, ce sont ceux-là qu'il faudra convaincre. Les seules leçons de morale sur « *Voter le RN, ce n'est pas bien* » ne suffiront pas.

Je pense que travailler autour de la démocratie participative et redonner de l'enjeu autour de la démocratie électorale, cela fait partie de notre responsabilité commune.

Je vous invite, à Villeurbanne – je sais que l'heure est extrêmement préoccupante –, à ne pas simplifier et catégoriser parce que cela nuit profondément à la démocratie. Jusqu'à présent, je crois que nous avons tenu une forme d'exemplarité dans les débats de ce Conseil municipal, entre l'opposition et les forces politiques, et j'espère que cela sera toujours de même à l'avenir. Je vous assure que cette situation n'est pas aussi simple que cela pour que l'on arrive à la maintenir et la préserver.

Je ne voudrais absolument pas rester sur une note négative, mais je voulais partager cela avec vous. Puisque c'est le dernier Conseil municipal avant l'été, à la fois le public, les membres de ce Conseil et celles et ceux qui ont participé à son organisation sont invités à partager un verre de l'amitié républicaine.

Je vous souhaite une bonne soirée. À très bientôt.

*(La séance est levée à 19 heures 17.)*

NATHIEU GARABEDIAN



